



Violence conjugale dans la région de la Côte-Nord

**AMPLEUR DU PROBLÈME, FACTEURS EXPLICATIFS ET PISTES
D'INTERVENTION**

**INSTITUT NATIONAL
DE SANTÉ PUBLIQUE
DU QUÉBEC**

Québec 

Violence conjugale dans la région de la Côte-Nord

AMPLEUR DU PROBLÈME, FACTEURS EXPLICATIFS ET PISTES D'INTERVENTION

Direction du développement des individus
et des communautés

Avril 2011

AUTEURS

Julie Laforest

Direction du développement des individus et des communautés
Institut national de santé publique du Québec

Pierre Maurice, chef d'unité scientifique

Direction du développement des individus et des communautés
Institut national de santé publique du Québec

EN COLLABORATION AVEC

Denis Hamel

Direction de l'analyse et de l'évaluation des systèmes de soins et services
Institut national de santé publique du Québec

Catherine Goulet-Cloutier

Direction du développement des individus et des communautés
Institut national de santé publique du Québec

Louise Motard

Direction de la prévention et du soutien
Ministère de la Sécurité publique

MISE EN PAGES

Florence Niquet

Direction du développement des individus et des communautés
Institut national de santé publique du Québec

Cette étude a été commandée par un comité de projet, soutenu par la Commission femmes de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord, par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord et par la Maison des femmes de Baie-Comeau. L'étude a bénéficié d'une contribution du Fonds visant l'atteinte de l'égalité et l'amélioration des conditions de vie des Nord-Côtières, Fonds égalité 2010-2011.

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

DÉPÔT LÉGAL – 2^e TRIMESTRE 2011
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA
ISBN : 978-2-550-61675-7 (VERSION IMPRIMÉE)
ISBN : 978-2-550-61676-4 (PDF)

©Gouvernement du Québec (2011)

REMERCIEMENTS

Les auteurs souhaitent remercier les personnes qui ont accepté de partager leur temps et leur expertise lors de la consultation réalisée en août et en septembre 2010. Leur contribution a permis d'obtenir une meilleure compréhension des enjeux de la violence conjugale sur la Côte-Nord.

Les auteurs désirent également souligner l'implication des personnes suivantes, membres du comité de projet, qui par leur soutien et leurs judicieux commentaires ont facilité le déroulement et la réalisation de cette étude :

Hélène Millier, Maison des femmes de Baie-Comeau;

Marie-Claude Ouellet, Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord;

Janie Albert, Conférence régionale des élus de la Côte-Nord;

Lise Banville, Centre d'aides aux victimes d'actes criminels de la Côte-Nord;

Isabelle Fortin, Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Côte-Nord;

Manon Gingras, Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord;

Kathy Lévesque, Centre Émersion;

Nadia Morissette, Centre femmes aux Quatre vents;

Clémence Simon, Maison d'hébergement pour les femmes autochtones de Sept-Îles.

Nous tenons toutefois à préciser que les informations et positions exprimées dans ce document n'engagent d'aucune manière les personnes ci-haut nommées pas plus que leur organisation d'appartenance.

RÉSUMÉ

Contexte et objectifs de l'étude

En janvier 2010, l'Institut national de santé publique du Québec s'est vu confier le mandat de réaliser une étude sur la violence conjugale sur la Côte-Nord. Cette étude constitue la première phase du « Projet de campagne régionale de prévention et de sensibilisation, en matière de violence conjugale et de violence dans les relations amoureuses des jeunes »¹.

La présente étude cherche à mieux connaître les facteurs sur lesquels agir en priorité pour contrer le phénomène de la violence conjugale dans la région nord-côtoise. Plus précisément, l'étude menée s'articule autour des objectifs suivants :

- Déterminer l'ampleur de la violence conjugale dans la région;
- Identifier les facteurs pouvant expliquer l'excès de cas de violence conjugale observé sur la Côte-Nord;
- Identifier des pistes pour le déploiement d'activités de prévention de la violence conjugale adaptées à la réalité de la région.

Méthodologie

Pour atteindre les objectifs énumérés ci-dessus, quatre méthodes complémentaires ont été privilégiées : une analyse approfondie des statistiques officielles de violence conjugale, la recension des facteurs associés à la violence conjugale subie par les femmes, une analyse régionale de ces facteurs comparée au reste du Québec et une validation des résultats par une consultation auprès d'informateurs clés. Les résultats obtenus au terme de cette démarche ont permis de formuler des pistes d'intervention qui tiennent compte de la réalité régionale.

Résultats

Ampleur de la violence conjugale sur la Côte-Nord

Il se dégage des statistiques de la criminalité commise dans un contexte conjugal que le taux régional d'infractions est en progression depuis 2003 et que celui-ci se distingue significativement du taux pour le reste du Québec. Il ressort également que certains secteurs et territoires de la Côte-Nord enregistrent des taux plus élevés d'infractions commises dans un contexte conjugal que dans l'ensemble de la région.

Analyse régionale comparée des facteurs associés à la violence conjugale

À la lumière de la recension des écrits sur les facteurs associés à la violence conjugale subie par les femmes, la réalité de la région au regard des facteurs suivants a été analysée : caractéristiques socioéconomiques (chômage, défavorisation matérielle et sociale, niveau de scolarité), déterminants de la santé (soutien social, consommation d'alcool, perception de la santé, santé mentale) et violence (abus dans l'enfance, délinquance et criminalité violente). L'analyse démontre que la Côte-Nord occupe une place défavorable lorsque sont

¹ Celui-ci a été priorisé par la Commission femmes de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord. Il est financé par le Fonds visant l'atteinte de l'égalité et l'amélioration des conditions de vie des Nord-Côtières, Fonds égalité 2010-2011.

considérées les caractéristiques socioéconomiques, même si des variations intrarégionales importantes existent. Pour ce qui est des indicateurs en lien avec la santé et les déterminants de celle-ci, la région affiche souvent une tendance moins favorable que l'ensemble de la province. Finalement, l'examen des indicateurs plus directement en lien avec la violence traduit la présence, à différents stades de la vie, de problèmes et de comportements violents dans la région, et ce, depuis déjà quelques années.

L'information colligée auprès d'informateurs clés a permis de préciser certaines particularités de la violence conjugale dans la région. Ainsi, la tolérance à l'égard de la violence et dans une moindre mesure, la présence de rôles sexuels stéréotypés sont les thèmes qui ont été les plus souvent abordés lors de la consultation. De plus, ces thèmes sont considérés comme étant intimement liés aux conditions économiques de la région. Les informateurs ont également évoqué des barrières à la déclaration et à la prise en charge de la violence conjugale propres aux communautés plus éloignées et aux communautés autochtones.

Pistes d'intervention

Une analyse approfondie de la violence conjugale sur la Côte-Nord a révélé que celle-ci cumulait plusieurs facteurs associés à la violence, tout en mettant en exergue une intensité variable de ces facteurs à travers le territoire. De ce fait, les actions préventives devraient cibler en priorité les secteurs pour lesquels le cumul des facteurs est le plus saillant. De même, l'isolement géographique ou social devrait être considéré dans le déploiement des interventions, notamment en s'attardant à l'accès aux services offerts aux victimes de violence conjugale ou aux conjoints violents. Il est aussi clairement ressorti que la violence conjugale vécue dans les communautés autochtones devait faire l'objet d'une attention particulière.

Au-delà de territoires ou de groupes prioritaires, le portrait de la violence conjugale sur la Côte-Nord a fait ressortir la pertinence de miser sur une prévention précoce tant auprès des enfants que des jeunes, notamment en milieu scolaire, afin de promouvoir des relations amoureuses saines. Parallèlement, des interventions plus ciblées destinées aux enfants et aux jeunes victimes et témoins de violence constituent des avenues prometteuses pour réduire les conséquences de celle-ci à l'âge adulte. Enfin, la poursuite d'activités de sensibilisation pour réduire la tolérance et le recours à la violence apparaît souhaitable.

Conclusion

La Côte-Nord enregistre un taux de violence conjugale plus élevé que le reste de la province et celui-ci est en augmentation depuis 2003. Même si l'étude n'a pas permis d'identifier hors de tout doute les causes de celle-ci, diverses hypothèses ont été soulevées, notamment une vulnérabilité au regard de certains facteurs associés à la violence. En ce sens, les actions préventives mises de l'avant devraient tenir compte de ces hypothèses et des particularités identifiées.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	VII
LISTE DES FIGURES.....	IX
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	XI
1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	1
2 MÉTHODOLOGIE	3
2.1 Définition de la violence conjugale	3
2.2 Analyse des statistiques de la criminalité commise en contexte conjugal.....	3
2.3 Analyse régionale comparée des facteurs associés à la violence conjugale	3
2.4 Consultation auprès d'informateurs clés	5
2.5 Limites	7
3 AMPLEUR DE LA VIOLENCE CONJUGALE SUR LA CÔTE-NORD	9
3.1 Présentation du territoire	9
3.2 Statistiques de la criminalité commise dans un contexte conjugal.....	10
3.3 Profil régional de la criminalité commise dans un contexte conjugal.....	13
3.4 Sommaire	17
4 ANALYSE RÉGIONALE COMPARÉE DES FACTEURS ASSOCIÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE	19
4.1 Chômage	19
4.2 Défavorisation matérielle et sociale.....	21
4.3 Scolarité.....	23
4.4 Soutien social	25
4.5 Consommation d'alcool	26
4.6 Santé physique.....	28
4.7 Santé mentale	29
4.8 Abus subi dans l'enfance.....	31
4.9 Délinquance.....	32
4.10 Criminalité et violence	33
4.11 Sommaire	35
5 CONSULTATION AUPRÈS D'INFORMATEURS CLÉS	37
5.1 Facteurs explicatifs évoqués	37
5.2 Déclaration de la violence conjugale aux autorités policières	39
5.3 Pistes d'action	41
6 DISCUSSION	43
6.1 Quelle est l'ampleur du phénomène de la violence conjugale dans la région nord-côtière?	43
6.2 Quel est l'état des facteurs associés à la violence conjugale sur la Côte-Nord et comment se distinguent-ils de l'ensemble du Québec?.....	44

6.3	Vers des actions efficaces de prévention.....	48
7	CONCLUSION	51
	RÉFÉRENCES	53
ANNEXE 1	LES STATISTIQUES DE LA CRIMINALITÉ COMMISE DANS UN CONTEXTE CONJUGAL	57
ANNEXE 2	LISTE DES INDICATEURS UTILISÉS - ANALYSE RÉGIONALE DES FACTEURS ASSOCIÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE	65

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Sources des données utilisées	5
Tableau 2	Caractéristiques des répondants	6
Tableau 3	Taux d'infractions commises contre la personne dans un contexte conjugal, selon le type d'infraction, Côte-Nord, Québec, 2008	12
Tableau 4	Répartition des infractions commises contre la personne dans un contexte conjugal, selon le sexe de l'auteur présumé et de la victime, Côte-Nord, 2008	13
Tableau 5	Nombre et taux d'infractions commises contre la personne dans un contexte conjugal, selon le groupe d'âge, Côte-Nord, 2008	13
Tableau 6	Nombre et taux d'infractions commises contre la personne dans un contexte conjugal par MRC, « sur réserves » et « hors réserve », Côte- Nord, 2008	14
Tableau 7	Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal par MRC, Côte-Nord, 2003 et 2008	15
Tableau 8	Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal par municipalité ou réserve, selon la MRC, Côte-Nord, 2008	16
Tableau 9	Indice de défavorisation, dimensions matérielle et sociale, territoires des centres locaux d'emploi de la région Côte-Nord, d'après les données du recensement de 2001	22
Tableau 10	Taux annuel moyen d'incidence des nouvelles prises en charge dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) par 1 000 jeunes de 0 à 17 ans, régions et Québec, 1993-1998 et 1998-2004.....	32
Tableau 11	Aperçu du positionnement de la Côte-Nord par rapport à l'ensemble du Québec au regard de facteurs associés à la violence conjugale	36

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Carte de la Côte-Nord	9
Figure 2	Évolution du taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Côte-Nord et Québec, 2001 à 2008	11
Figure 3	Taux de chômage par aire de diffusion, Côte-Nord, 2006	20
Figure 4	Indice de défavorisation matérielle et sociale, Côte-Nord, 2006	23
Figure 5	Proportion de la population de 25 ans et plus ayant un niveau de scolarité inférieur à un diplôme d'études secondaires, régions et Québec, 2001	24
Figure 6	Proportion de femmes de 12 ans et plus n'ayant pas un niveau élevé de soutien social, régions et Québec, 2008	25
Figure 7	Proportion d'hommes de 12 ans et plus ayant pris 14 consommations d'alcool et plus au cours d'une période de sept jours, régions et Québec, 2005	27
Figure 8	Proportion d'hommes de 12 ans et plus présentant une consommation élevée d'alcool 12 fois ou plus au cours d'une année, régions et Québec, 2008	28
Figure 9	Proportion de femmes de 12 ans et plus ne se percevant pas en bonne santé, régions et Québec, 2008	29
Figure 10	Proportion de la population de 12 ans et plus ayant vécu un épisode dépressif majeur (seuil de Statistique Canada), régions et Québec, 2005	30
Figure 11	Taux de délinquance (infractions au Code criminel) chez les jeunes de 12-17 ans, région de l'infraction, Québec, 2006	33
Figure 12	Taux de criminalité contre la personne, excluant les infractions en contexte conjugal, régions et Québec, 2008	35

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ASSS	Agence de la santé et des services sociaux
CRÉ-CN	Conférence régionale des élus de la Côte-Nord
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse
DUC-2	Programme de déclaration uniforme de la criminalité
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
ISQ	Institut de la Statistique du Québec
LPJ	Loi sur la protection de la jeunesse
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MRC	Municipalité régionale de comté
PAR	Plan d'action régional en santé publique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
WHO	World Health Organization

1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

En 2009, lors de l'appel de projets du Fonds Égalité², la Commission femmes de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord (CRÉ-CN) a jugé pertinent de prioriser un projet ralliant tous les acteurs interpellés par la violence conjugale afin d'en réduire son ampleur dans la région. Pour ce faire, un comité a été mis sur pied pour mener à terme le « Projet de campagne régionale de prévention et de sensibilisation, en matière de violence conjugale et de violence dans les relations amoureuses des jeunes ».

Ce projet s'inscrit en continuité avec les activités du Comité régional intersectoriel en violence conjugale et en agression sexuelle de la Côte-Nord, qui depuis la reprise de ses activités en 2006, a permis une nouvelle mobilisation de partenaires provenant de ministères, de l'agence de la santé et des services sociaux (ASSS), des CSSS et des organismes communautaires. Ce partenariat a mené à la réalisation d'un portrait de situation en violence conjugale et à la production, en 2007, d'un plan d'action régional en violence conjugale. De plus, dans le cadre de l'élaboration du plan d'action régional en santé publique (PAR), les partenaires de ce comité ont contribué à une réflexion en vue d'y inclure un objectif de réduction de la violence conjugale.

Devant l'ampleur du phénomène de la violence conjugale rapportée dans les statistiques de la criminalité et fort de la mobilisation des acteurs régionaux, un comité de projet, soutenu par la Commission femmes de la CRÉ-CN, par l'ASSS de la Côte-Nord et par la Maison des femmes de Baie-Comeau, a confié à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) le mandat de réaliser la présente étude sur la violence conjugale dans la région. Cette étude constitue la première phase du projet devant mener à la campagne régionale de prévention et de sensibilisation telle que financée par le Fonds Égalité.

L'étude menée cherche à mieux connaître les facteurs sur lesquels agir en priorité pour contrer le phénomène de la violence conjugale sur la Côte-Nord. Plus précisément, l'étude s'articule autour des objectifs suivants :

- Déterminer l'ampleur de la violence conjugale dans la région à partir des statistiques de la criminalité commise dans un contexte conjugal;
- Identifier les facteurs pouvant expliquer l'excès de cas de violence conjugale observé sur la Côte-Nord;
- Identifier des pistes pour le déploiement d'activités de prévention de la violence conjugale adaptées à la réalité de la région.

La première section du rapport présente l'ampleur de la violence conjugale sur la Côte-Nord à partir des statistiques de la criminalité commise dans un contexte conjugal. La deuxième section décrit la réalité de la région au regard des facteurs associés à la violence conjugale. La troisième section résume l'information colligée auprès d'informateurs clés pour préciser certaines particularités de la violence conjugale dans la région.

Finalement, le rapport se termine sur une discussion des résultats et sur l'identification de cibles pour la mise en place d'activités de prévention.

² Fonds visant l'atteinte de l'égalité et l'amélioration des conditions de vie des nord-côtières, Fonds égalité 2010-2011.

2 MÉTHODOLOGIE

2.1 DÉFINITION DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Dans cette étude, la violence conjugale est traitée sous l'angle de la violence perpétrée par un homme (adulte ou adolescent) à l'endroit d'une femme qui est sa conjointe, son ex-conjointe, son amie intime ou son ex-amie intime. Bien entendu, les femmes peuvent user de violence envers leur partenaire et les relations homosexuelles ne sont pas exemptes de violence. Pourtant, force est d'admettre que la violence conjugale exercée par les hommes envers les femmes constitue la majorité des cas rapportés aux autorités policières. En effet, en 2008, 82 % des victimes d'une infraction commise dans un contexte conjugal étaient des femmes (MSP, 2010b). En conséquence, lorsqu'il est question de violence conjugale dans ce document, il s'agit essentiellement de la violence vécue par les femmes.

2.2 ANALYSE DES STATISTIQUES DE LA CRIMINALITÉ COMMISE EN CONTEXTE CONJUGAL

Les statistiques de la criminalité commise en contexte conjugal sont recueillies à partir du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC-2) et sont fournies par le ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP). Celles-ci constituent les seules données de violence conjugale compilées annuellement, à travers l'ensemble du Québec et pour lesquelles des comparaisons interrégionales sont possibles. L'annexe 1 présente des précisions méthodologiques sur la compilation des statistiques de la criminalité commise dans un contexte conjugal diffusées par le MSP.

Tous les taux présentés dans ce document ont été calculés en faisant le ratio du nombre d'infractions commises dans un contexte conjugal dans l'année sur la population de 12 ans et plus estimée pour cette même année d'après l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Les taux sont ramenés sur 100 000 personnes-année. Une comparaison des taux obtenus sur la Côte-Nord a été faite avec ceux du reste du Québec (sans la Côte-Nord). Pour ce faire, les tests de comparaison de taux et les intervalles de confiance ont été déterminés en utilisant l'approximation normale sur la transformation logarithmique des taux à cause de leur distribution asymétrique³. Le seuil de signification a été fixé à 5 %, ce qui signifie que le niveau de confiance est établi à 95 %. En plus des comparaisons avec le reste du Québec, les variables suivantes ont été retenues dans l'analyse des statistiques régionales de violence conjugale : année, région, municipalité régionale de comté (MRC), municipalité, communauté autochtone, âge, sexe, type d'infraction.

2.3 ANALYSE RÉGIONALE COMPARÉE DES FACTEURS ASSOCIÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE

Une analyse régionale comparée des facteurs associés à la violence conjugale a été menée afin d'explorer la vulnérabilité du territoire nord-côtois au regard de la violence conjugale. La démarche visait à identifier des facteurs susceptibles d'expliquer les statistiques de violence conjugale obtenus dans la région et non pas de déterminer hors de tout doute les causes de

³ Carriere, KC, Roos LL. (1994). « Comparing Standardized Rates of Events », *American Journal of Epidemiology*, vol. 140, n° 5, p. 472-482.

celle-ci. Pour ce faire, onze indicateurs, regroupés autour de dix facteurs, ont été retenus. La sélection des facteurs s'est appuyée sur une recension des écrits concernant les facteurs associés à la violence conjugale subie par les femmes (Goulet-Cloutier, Laforest et Maurice, document interne non publié⁴). Les deux critères suivants ont permis de sélectionner les facteurs retenus pour l'analyse régionale comparée :

1. Démonstration d'une association entre la violence conjugale et le facteur ou impossibilité de conclure à une absence d'association basée sur la recension de Goulet-Cloutier, Laforest et Maurice⁵.
2. Disponibilité de données au niveau régional afin de permettre de situer la Côte-Nord par rapport au reste du Québec et chacune de ces régions.

Les indicateurs similaires ou identiques à ceux retrouvés dans la documentation scientifique ont été choisis. L'année la plus récente (avant 2008) disponible pour un indicateur a été retenue. Dans certains cas, deux indicateurs ont été privilégiés pour mieux comprendre le facteur.

Les données et indicateurs utilisés sont tirés de quatre sources qui utilisent des données provenant du recensement, d'enquêtes de Statistique Canada, de fichiers administratifs du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et des statistiques de la criminalité diffusées par le MSP (tableau 1).

⁴ Le document est disponible sur demande auprès des auteurs.

⁵ La majorité des études considérées dans la recension des écrits ont un *design* transversal qui ne permet pas de conclure à des relations de nature causale entre la présence d'un facteur et la violence conjugale. Tout au plus, il est possible d'affirmer que la documentation scientifique révèle une association entre ce facteur et la violence conjugale.

Tableau 1 Sources des données utilisées

Sources	Indicateurs
Écosanté 2009-2010 : enquêtes de Statistique Canada, recensement, ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de la Sécurité publique	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de chômage chez la population de 15 ans et plus - Pourcentage de la population de 25 ans et plus ayant un niveau de scolarité inférieur à un diplôme d'études secondaires - Proportion de femmes de 12 ans et plus n'ayant pas un niveau élevé de soutien social - Proportion de femmes de 12 ans et plus ne se percevant pas en bonne santé - Proportion d'hommes de 12 ans et plus ayant pris 14 consommations d'alcool et plus au cours d'une période de sept jours - Proportion d'hommes de 12 ans et plus présentant une consommation élevée d'alcool 12 fois ou plus au cours d'une année - Proportion de la population de 12 ans et plus ayant vécu un épisode dépressif majeur - Taux de délinquance (infractions au Code criminel) chez les jeunes de 12-17 ans
Portrait de santé du Québec et de ses régions 2006 : banque de données LPJ et centres jeunesse, ministère de la Santé et des Services sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'incidence de nouvelles prises en charge en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse
Ministère de la Sécurité publique du Québec	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de criminalité contre la personne excluant les infractions commises dans un contexte conjugal
Atlas de la Santé et des Services sociaux du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec	<ul style="list-style-type: none"> - Indice de défavorisation matérielle et sociale - Taux de chômage par aire de diffusion

La comparaison de la Côte-Nord avec le reste du Québec et avec chacune des régions visait à dégager des facteurs pour lesquels celle-ci présentait un profil différent. Pour statuer que la Côte-Nord se distinguait du reste du Québec et que cette différence était statistiquement significative, les auteurs se sont basés sur les calculs et les analyses proposés par les fournisseurs des données (principalement Écosanté 2009 et 2010 et *Portrait de santé du Québec et de ses régions*)⁶. Le lecteur est invité à consulter les aspects méthodologiques du *Portrait de santé du Québec et de ses régions 2006* pour de plus amples précisions.

2.4 CONSULTATION AUPRÈS D'INFORMATEURS CLÉS

Le comité de projet, après avoir pris connaissance de la recension des écrits sur les facteurs associés à la violence conjugale, a identifié des facteurs particulièrement pertinents dans le contexte de la région. Or, certains de ces facteurs ne pouvaient être illustrés à partir de données statistiques. C'est le cas, entre autres choses, de la tolérance à l'égard de la violence, des stéréotypes sexuels, de la violence dans les relations amoureuses des jeunes et de la violence conjugale dans les communautés autochtones (Goulet-Cloutier *et al.*,

⁶ Dans le *Portrait de santé du Québec et de ses régions*, il est mentionné que : « (...) les calculs CV [coefficient de variation] et de tests statistiques de différence ont été effectués lorsque les données sont issues d'enquêtes et dans les situations où le nombre d'événements est assez petit pour présenter des variations aléatoires. Il n'est pas d'usage, par contre, d'effectuer de tels tests pour les informations tirées du recensement, ni pour celles relatives à la disponibilité de certaines ressources sociosanitaires. » (INSPQ, 2006, p. 588).

document non publié; WHO et London School of Hygiene and Tropical Medicine, 2010). Afin de documenter ces facteurs et préciser les particularités de la violence conjugale dans la région, une consultation auprès d'informateurs clés a été réalisée. Plus précisément, les objectifs de cette consultation étaient les suivants :

1. Discuter de l'influence, sur la Côte-Nord, de certains facteurs associés à la violence conjugale;
2. Identifier des groupes et des populations à cibler en priorité pour prévenir la violence conjugale dans la région;
3. Envisager des pistes d'actions pour prévenir la violence conjugale dans la région en tenant compte du contexte spécifique et des facteurs d'influence.

La consultation auprès d'informateurs s'est faite par le biais de deux techniques de collecte de données : l'entretien individuel (en personne ou par téléphone) et le groupe de discussion. Les répondants ont été identifiés par les membres du comité de projet, dans un souci de rejoindre l'ensemble des territoires, des clientèles et différents secteurs d'activités. Ainsi, des informateurs clés couvrant l'ensemble du territoire de la Côte-Nord⁷ ont été consultés, même si la majorité provenait des MRC des Sept-Rivières et de Manicouagan (tableau 2). En tout, 16 personnes ont été rencontrées.

Tableau 2 Caractéristiques des répondants

Secteur d'activités	Nombre	Territoire	Clientèle
Santé et services sociaux	8	Haute-Côte-Nord, Manicouagan, Caniapiscau, Sept-Rivières, Minganie	Adultes : conjoints violents et femmes victimes, Jeunes Autochtones
Hébergement	3	Manicouagan, Sept-Rivières	Femmes victimes, Autochtones
Services policiers	1	Manicouagan	Général
Scolaire	1	Sept-Rivières	Jeunes
Groupes femmes	1	Sept-Rivières	Femmes
Victimes actes criminels	2	Manicouagan, Sept-Rivières	Général
Total	16		

Le groupe de discussion s'est déroulé à Sept-Îles dans le cadre d'une rencontre du Comité régional intersectoriel en violence conjugale et en agression sexuelle. Compte tenu de l'étendue du territoire nord-côtois, certains participants y ont assisté par visioconférence (4 sites) ou par téléconférence.

Les propos recueillis ont fait l'objet d'une analyse thématique simple. La grille de catégorisation a été développée à partir des objectifs de l'étude. Les catégories suivantes ont été considérées : portrait de la violence conjugale sur la Côte-Nord, facteurs explicatifs et pistes d'action pour prévenir la violence conjugale et la violence dans les relations

⁷ Aucun informateur de la MRC de la Basse-Côte-Nord n'a été rencontré, mais quelques informateurs représentaient des organismes avec un mandat régional ou avaient déjà travaillé sur ce territoire.

amoureuses des jeunes. En plus, les données ont été classées par territoire (MRC) et par clientèle (jeunes, femmes, hommes, Autochtones).

2.5 LIMITES

La présente étude comporte des limites qui doivent être explicitées. Tout d'abord, l'analyse de la prévalence de la violence conjugale s'est faite à partir des statistiques de la criminalité commise dans un contexte conjugal, c'est-à-dire les cas violence déclarés à la police. Or, les statistiques de la criminalité commise dans un contexte conjugal ne présentent qu'une partie de la violence conjugale vécue sur un territoire. D'une part, la définition de la violence conjugale retenue au Québec comprend « les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique » (Gouvernement du Québec, 1995, p. 14). Cependant, certaines formes de violence ne correspondant pas à une infraction criminelle ne génèrent pas de plaintes et ne sont pas compilées dans les statistiques. D'autre part, beaucoup d'événements ne sont pas déclarés à la police. En 2009, seulement 22 % des victimes de violence conjugale dans l'Enquête sociale générale sur la victimisation ont indiqué que l'incident avait été porté à l'attention de la police (Perreault et Brennan, 2010). Pour pallier à ce problème, d'autres statistiques auraient pu être considérées pour rendre compte de la violence conjugale, par exemple les données de fréquentations des centres d'hébergement, des services psychosociaux, des enquêtes, etc. Malheureusement, peu de ces données sont disponibles à l'échelle régionale.

Pour l'analyse régionale comparée des facteurs associés à la violence conjugale, les dix facteurs ont été sélectionnés en se basant sur la qualité de la preuve scientifique concernant une association avec la violence conjugale. Il faut tout de même reconnaître que dans le domaine de la violence conjugale, il est rare d'avoir une preuve irréfutable d'une telle association et que le jugement appliqué dans le présent exercice n'est pas infaillible. En effet, la recension des écrits effectués préalablement a mis en lumière le *design* transversal de la majorité des études examinées (Goulet-Cloutier *et al.*, document non publié). Si les études transversales permettent de révéler des corrélations entre des variables et la violence conjugale, elles ne permettent pas de déterminer la nature causale de l'association (WHO et London School of Hygiene and Tropical Medicine, 2010). Il s'agit là d'une limite majeure de ce champ de recherche qui nous empêche d'identifier des liens causaux irréfutables. Ainsi, la présence d'une association significative entre une variable et la violence conjugale ne signifie pas qu'il s'agit d'une cause de ce phénomène, elle pourrait plutôt en être une conséquence. De même, la méthodologie utilisée dans cette étude ne permet pas d'isoler les variables ayant un impact direct sur les taux de violence conjugale déclarés aux autorités policières. Pour ce faire, un devis de recherche différent aurait été nécessaire.

Une autre limite repose dans la disponibilité d'indicateurs pour illustrer ces dix facteurs. L'indicateur retenu n'est pas toujours exactement celui que l'on retrouve dans la documentation scientifique et pour certains facteurs associés à la violence conjugale (facteurs au niveau relationnel, attitudes favorables à la violence, consommation de drogues, victimisation antérieure, etc.) aucun indicateur n'était disponible à l'échelle régionale. Aussi, l'année de référence dans les données présentées n'est pas constante. Plusieurs indicateurs proviennent du recensement de 2001 ou d'autres d'enquêtes réalisées en 2003 ou 2005, alors que les statistiques de violence conjugale analysées sont celles de 2008.

Enfin, la consultation aurait pu se dérouler sur une plus longue période ou rejoindre plus d'informateurs. En effet, seulement seize personnes ont été rencontrées ou interviewées par téléphone. Les contraintes liées au territoire nord-côtois et au temps disponible pour réaliser la consultation n'ont pas permis de rencontrer un nombre élevé d'informateurs. Néanmoins, des personnes clés du dossier ont été consultées dans un souci de refléter la réalité de l'ensemble des MRC du territoire nord-côtois et des spécificités de certaines clientèles (jeunes, communautés autochtones).

3 AMPLEUR DE LA VIOLENCE CONJUGALE SUR LA CÔTE-NORD

3.1 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

La Côte-Nord est composée de cinq municipalités régionales de comtés (MRC) : La Haute-Côte-Nord, Manicouagan, Sept-Rivières⁸, Caniapiscau⁹, Minganie et d'un territoire équivalent : Basse-Côte-Nord (figure 1). Neuf communautés autochtones sont présentes sur le territoire de la région : huit communautés innues et une communauté naskapie¹⁰. En 2008, la population de la Côte-Nord était évaluée à 96 060 personnes dont 57,4 % vivaient en milieu urbain : Sept-Îles (26 087 habitants), Baie-Comeau (22 249 habitants) et Port-Cartier (6 803 habitants) (Institut de la statistique du Québec, 2009).

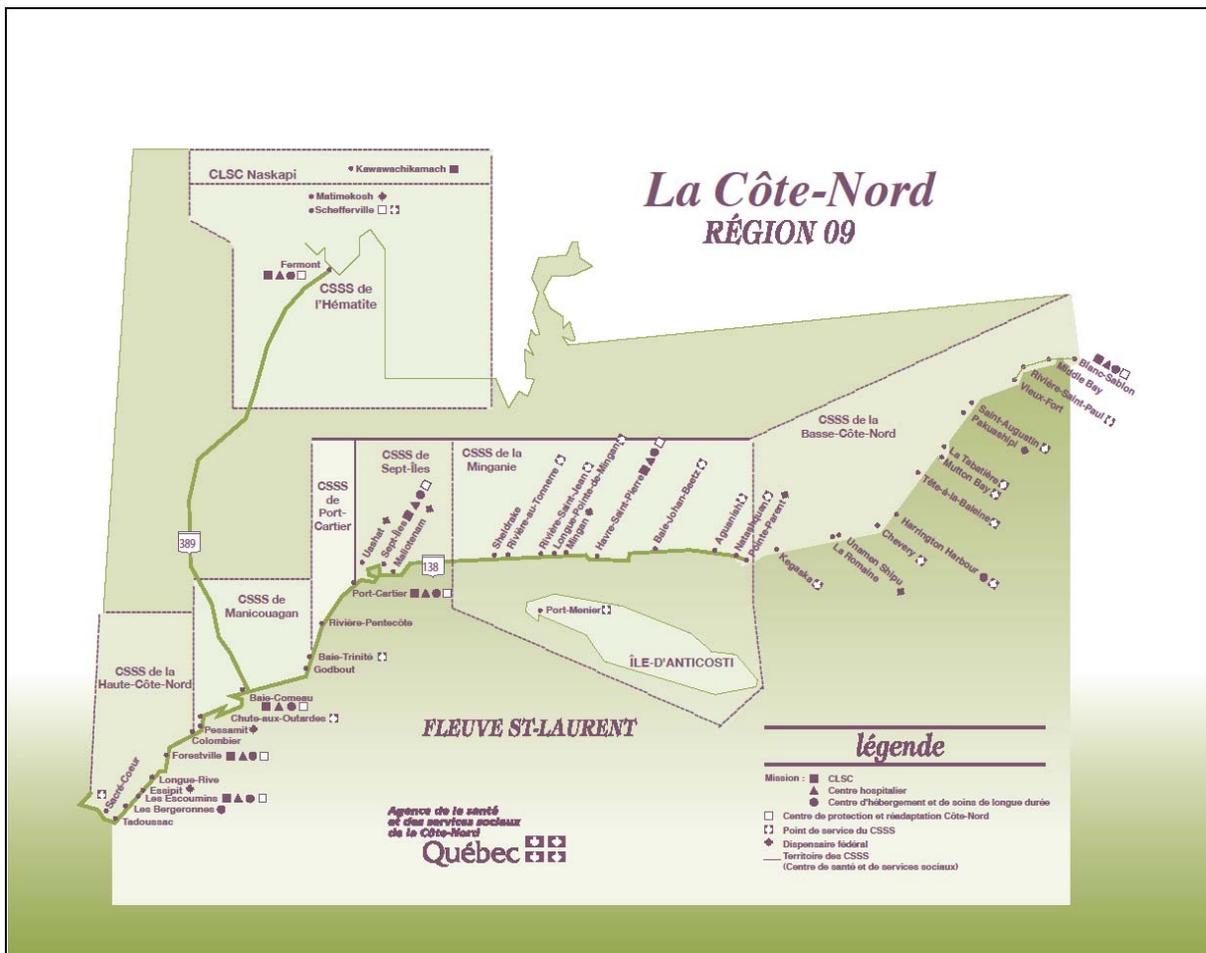


Figure 1 Carte de la Côte-Nord

Source : Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, novembre 2010.

⁸ La MRC des Sept-Rivières comprend les territoires des CSSS de Port-Cartier et de CSSS de Sept-Îles.

⁹ La MRC de Caniapiscau comprend les territoires du CLSC Naskapi et du CSSS de l'Hématite.

¹⁰ http://www.crecotenord.qc.ca/index.php?option=com_content&task=blogsection&id=9&Itemid=243, consultée le 30 septembre 2010.

Les statistiques démographiques pour 2004-2008 révèlent que la Côte-Nord a une proportion de jeunes sur son territoire comparable à l'ensemble du Québec. En effet, la proportion de 18-24 ans dans la population nord-côtoise est la même que celle du Québec, soit 8,8 % (Écosanté 2009).

3.2 STATISTIQUES DE LA CRIMINALITÉ COMMISE DANS UN CONTEXTE CONJUGAL

Les infractions commises dans un contexte conjugal diffusées par le MSP réfèrent aux infractions contre la personne dont la victime est âgée de 12 ans et plus et dont l'auteur présumé est son conjoint, ex-conjoint, ami intime ou ex-ami intime.

En 2008, un total de 476 infractions commises dans un contexte conjugal (ICCC) a été déclaré dans la région Côte-Nord¹¹. Ce nombre représente 2,7 % des ICCC au Québec (17 321) alors que la population nord-côtière de 12 ans et plus équivaut à 1,2 % de la population québécoise de 12 ans et plus. Bien que la Côte-Nord dénombre une faible proportion de la criminalité commise en contexte conjugal au Québec, le taux régional d'ICCC (570 par 100 000 habitants de 12 ans et plus, intervalle de confiance à 95 % (IC) : 521-623) se situe nettement au-dessus du taux pour le reste du Québec (251 par 100 000 habitants, IC : 247-255). En 2008, pour la deuxième année consécutive, la Côte-Nord affichait le taux d'infractions commises en contexte conjugal le plus élevé au Québec parmi l'ensemble des régions administratives, et ce, tant chez les hommes que chez les femmes (cf. annexe 1, tableau A3).

La figure 2 illustre la variation du taux d'infractions commises dans un contexte conjugal dans la région entre 2001 et 2008. Alors qu'à partir de 2003 nous constatons une augmentation du taux d'ICCC sur la Côte-Nord, la courbe du reste du Québec est demeurée relativement stable pendant cette même période. C'est d'ailleurs à partir de 2003 que les taux d'ICCC de la Côte-Nord commencent à différer significativement de ceux du reste du Québec.

¹¹ Les statistiques de la criminalité commise dans un contexte conjugal pour l'année 2009 ont été publiées au moment de rendre public cette étude. En 2009, 441 infractions ont été enregistrées sur la Côte-Nord, ce qui constitue une légère diminution par rapport à 2008 (ministère de la Sécurité publique, 2011). Malgré cette diminution, la Côte-Nord demeure, pour la 3^e année consécutive, la région administrative qui détient le taux de violence conjugale le plus élevé au Québec (530 par 100 000 habitants versus 264,8 pour l'ensemble du Québec).

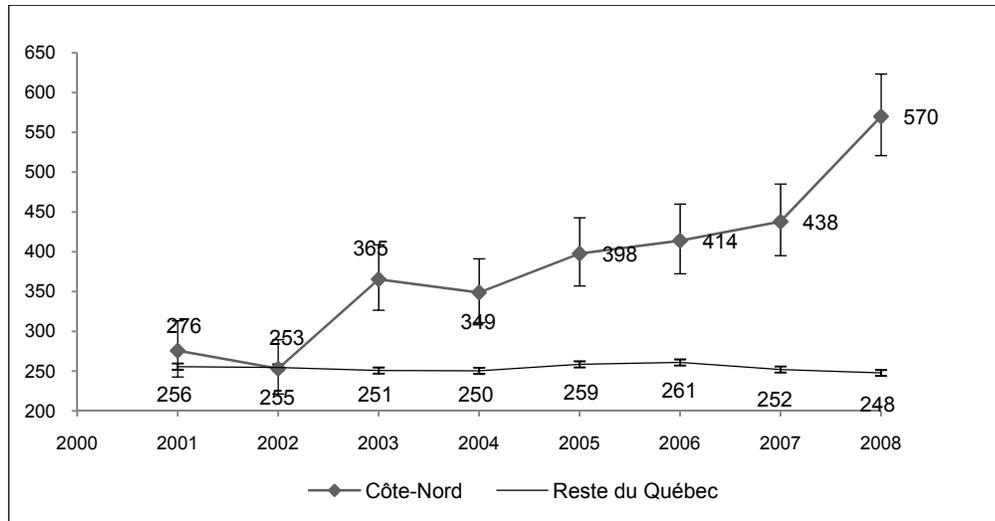


Figure 2 Évolution du taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Côte-Nord et Québec, 2001 à 2008

Intervalle de confiance à 95 %.

Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, Données du Programme DUC2.

Lorsque nous examinons plus précisément le type d'infraction commise dans un contexte conjugal, la région détient des taux plus élevés que le reste du Québec pour les infractions suivantes : agressions sexuelles, voies de fait, enlèvement et séquestration (tableau 3). Alors que pour l'ensemble des infractions, le taux de la Côte-Nord est légèrement supérieur à 2 fois celui du reste du Québec, pour la catégorie « enlèvement et séquestration », le taux par 100 000 habitants est 5 fois plus élevé. Quant au taux de voies de fait, il est près de 2,5 fois plus élevé dans la région que dans le reste du Québec. D'ailleurs, c'est de loin l'infraction commise dans un contexte conjugal la plus fréquente dans la région, tout comme dans le reste du Québec d'ailleurs. Une comparaison des types d'infractions commises sur la Côte-Nord avec celles des autres régions administratives confirme la position de la région. La Côte-Nord affiche le taux le plus élevé de voies de fait (430 par 100 000 habitants, IC : 388-477), suivie de loin par Montréal avec un taux de 250 par 100 000 habitants (IC : 243-258). Elle se situe également en première position pour la catégorie « enlèvement et séquestration » (taux de 31 par 100 000 habitants, IC : 21-46), devant l'Abitibi-Témiscamingue qui présente un taux de 12 par 100 000 habitants (IC : 7-20). Pour ces deux types d'infractions, les intervalles de confiance démontrent des différences statistiquement significatives (données non montrées).

Tableau 3 Taux d'infractions commises contre la personne dans un contexte conjugal, selon le type d'infraction, Côte-Nord, Québec, 2008

Types d'infraction	Côte-Nord			Reste du Québec			Ensemble du Québec		
	taux	CV	IC 95 %	taux	CV	IC 95 %	taux	CV	IC 95 %
Meurtre ou tentative	1	109 %	-	1	12 %	0,8-1,3	1	12 %	0,8-1,3
Agression sexuelle	16	27 %	9,4-27,4	6	5 %	5,4-6,6	6	5 %	5,4-6,6
Voies de fait	430	5 %	387,8-476,9	170	1 %	166,9-173,1	173	1 %	169,9-176,2
Enlèvement - séquestration	31	20 %	21,1-45,6	6	5 %	5,4-6,6	6	5 %	5,4-6,6
Harcèlement criminel	36	18 %	25,2-51,5	28	2 %	26,8-29,3	28	2 %	26,8-29,3
Proférer des menaces	50	15 %	36,9-67,7	38	2 %	36,6-39,5	38	2 %	36,6-39,5
Autres crimes avec violence	6	45 %	-	3	7 %	2,6-3,4	3	7 %	2,6-3,4
Total	570	5 %	521-623,6	251	1 %	247,2-254,8	255	1 %	251,2-258,8

Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, Données du Programme DUC-2.

La part de la violence conjugale dans la criminalité totale est plus élevée sur la Côte-Nord qu'ailleurs au Québec. En effet, 32,3 % des victimes d'un crime contre la personne l'ont été dans un contexte conjugal, alors qu'au Québec cette proportion n'était que de 21,5 %. Dans la région, si nous ne considérons que les femmes victimes d'un crime contre la personne, 50 % l'ont été dans un contexte conjugal. En ce qui a trait à la relation entre l'auteur présumé et la victime de violence conjugale, 55,8 % des femmes étaient la conjointe de celui-ci comparativement à 46,2 % pour l'ensemble du Québec, 36,2 % était une ex-conjointe (ensemble du Québec 40,4 %) et 7,9 % une amie intime (ensemble du Québec 13,4 %).

Le pourcentage d'hommes nord-côtois victimes de violence conjugale dans les statistiques de la criminalité est légèrement plus élevé que celui pour l'ensemble du Québec (20,6 % contre 17,8 %). En fait, le taux que nous retrouvons chez les hommes est significativement le plus élevé parmi l'ensemble des régions administratives du Québec (annexe 1, tableau A3). Cela dit, les femmes demeurent les victimes les plus touchées en contexte conjugal. En effet, le taux d'infractions commises contre des femmes en 2008 (929 pour 100 000 habitants) est significativement plus élevé que celui des infractions commises contre des hommes (229 pour 100 000 habitants) selon un ratio de près de 4 pour 1. Il est à noter que la violence entre conjoints de même sexe représente une infime part des infractions déclarées. En 2008, sur un total de 356 victimes féminines et 93 victimes masculines d'une infraction dont le sexe de l'agresseur était connu, seulement trois femmes et sept hommes ont été agressés par une personne du même sexe (tableau 4).

Tableau 4 Répartition des infractions commises contre la personne dans un contexte conjugal, selon le sexe de l'auteur présumé et de la victime, Côte-Nord, 2008

Auteurs présumés	Victimes		Total
	Femmes	Hommes	
Femmes	3	86	89
Hommes	353	7	360
<i>Sous-total – auteurs connus</i>	<i>356</i>	<i>93</i>	<i>449</i>
Auteurs inconnus	21	5	26
Total	377	98	475

Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, Données du Programme DUC 2.

3.3 PROFIL RÉGIONAL DE LA CRIMINALITÉ COMMISE DANS UN CONTEXTE CONJUGAL

Les groupes d'âge des 18-24 ans (1 502 par 100 000 habitants, IC : 1 254-1 799), des 25-29 ans (1 188 par 100 000 habitants, IC : 940-1 502) et des 30-39 ans (991 par 100 000 habitants, IC : 830-1 183) sont les plus touchés par la violence conjugale dans les statistiques régionales. En fait, les 18-39 ans présentent des taux statistiquement plus élevés lorsque nous les comparons aux taux observés pour les autres groupes d'âge (tableau 5).

Tableau 5 Nombre et taux d'infractions¹² commises contre la personne dans un contexte conjugal, selon le groupe d'âge, Côte-Nord, 2008

Groupes d'âge	N	Taux	IC ^a
12-17 ans	33	423	300-594
18-24 ans	118	1 502	1 254-1 799
25-29 ans	70	1 188	940-1 502
30-39 ans	121	991	830-1 183
40-49 ans	92	556	453-682
50-59 ans	35	228	164-217
60 ans et plus	F	F	F
Total	476	570	521-623

^a Intervalles de confiance à 95 %.

F : population et/ou nombre d'infractions trop petits pour afficher les taux avec une précision acceptable (coefficient de variation supérieure à 33 %).

Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, Données du Programme DUC-2.

En ce qui concerne la répartition géographique des ICCS enregistrées en 2008, le tableau 6 démontre que les taux sont nettement supérieurs dans certaines MRC de la région, en particulier pour la MRC des Sept-Rivières qui se distingue par un taux total significativement plus élevé. Par ailleurs, à l'exception de la MRC de la Haute-Côte-Nord et de Manicouagan, toutes les MRC affichent des taux significativement plus élevés que le taux provincial. En fait, la seule MRC qui enregistre un taux d'infractions par 100 000 habitants plus bas que le reste du Québec est la Haute-Côte-Nord, mais la différence n'est pas significative.

¹² Nombre d'infractions par 100 000 habitants de 12 ans et plus.

Tableau 6 Nombre et taux d'infractions¹³ commises contre la personne dans un contexte conjugal par MRC, « sur réserves¹⁴ » et « hors réserve », Côte-Nord, 2008

MRC de la Côte-Nord	Pop. 12 ans et plus	Réserves			Hors réserve			Total		
		n	Taux	IC ^a	n	Taux	IC ^a	n	Taux	IC ^a
La Haute-Côte-Nord	10 711	n.s.p	n.s.p	n.s.p.	21	174	(114-267)	21	196	(128-301)
Manicouagan	28 776	32	1 351	(956-1 911)	56	182	(140-237)	88	306	(248-377)
Sept-Rivières	30 496	101	4 116	(3 386-5 002)	184	561	(485-648)	285	935	(832-1050)
Caniapiscau	3 397	17	3 148	(1 957-5 064)	11	380	(211-687)	28	824	(569-1194)
Minganie	5 506	F	2 116	(1 440-3 107)	F	F	F	F	527	(366-758)
Basse-Côte-Nord	4 642	F	2 243	(1 477-3 406)	F	F	F	F	517	(347-771)
Total Côte-Nord	83 528	198	2 620	(2 280-3 012)	277	365	(324-410)	476	570	(521-623)
Total reste du Québec	6 713 924	-	-	-	-	-	-	16 845	251	(247-255)

^a Intervalles de confiance à 95 %.

F : population et/ou nombre d'infractions trop petits pour afficher les taux avec une précision acceptable (coefficient de variation supérieure à 33 %).

n.s.p. : Aucune réserve couverte par les données, car aucune réserve de la MRC n'est desservie par un corps policier participant au DUC-2.

Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, Données du Programme DUC-2.

Le taux d'ICCC déclarées dans les réserves du territoire (2 620 par 100 000 habitants, IC : 2 280-3 012) est statistiquement plus élevé que le taux régional hors réserve (324 par 100 000 habitants, IC : 324-410) ou le taux total pour le reste du Québec (251 par 100 000 habitants, IC : 247-255). Le taux régional, en excluant les infractions commises sur les réserves autochtones (365 par 100 000 habitants, IC : 324-410), est supérieur à celui du reste du Québec¹⁵, la Côte-Nord demeurant au premier rang des régions. Cependant, la différence avec les régions administratives qui arrivent au second et troisième rang, Montréal (339 par 100 000 habitants, IC : 330-348) et l'Outaouais (328 par 100 000 habitants, IC : 301-349), n'est plus statistiquement significative. Fait à noter, le taux régional est en bonne partie attribuable à la MRC des Sept-Rivières qui présente un taux d'ICCC statistiquement supérieur au reste du Québec (561 par 100 000 habitants, IC : 485-648).

À l'instar de ce qui est observé pour l'ensemble de la région à partir de 2003, nous notons une tendance à la hausse des taux d'infractions dans la majorité des MRC de la Côte-Nord. En effet, les MRC de Sept-Rivières, de la Minganie et de la Basse-Côte-Nord ont noté une hausse du taux d'infractions entre 2003 et 2008. Cette hausse est statistiquement significative au seuil de 0,001 (tableau 7). Dans la MRC de Caniapiscau, l'augmentation est significative au seuil de 0,05.

¹³ Nombre d'infractions par 100 000 habitants.

¹⁴ Dans le document, l'usage du terme réserve désigne un territoire. Lorsqu'il est question des individus, le terme « communauté autochtone » est privilégié.

¹⁵ Le taux du reste du Québec inclut les données compilées dans les autres réserves du Québec participant au DUC-2.

Tableau 7 Nombre et taux d'infractions¹⁶ contre la personne commises dans un contexte conjugal par MRC, Côte-Nord, 2003 et 2008

MRC de la Côte-Nord	2003			2008			Tendance
	n	Taux	IC ^a	n	Taux	IC ^a	valeur <i>p</i>
La Haute-Côte-Nord	29	272	189-391	21	196	128-301	0,2550
Manicouagan	84	304	245-376	88	306	248-377	0,9685
Sept-Rivières	172	609	524-707	285	935	832-1 050	< 0,0001
Caniapiscau	10	341	184-634	28	824	569-1 194	0,0166
Minganie	7	129	61-270	29	527	366-758	0,0008
Basse-Côte-Nord	3	67	22-207	24	517	347-771	0,0008
Total Côte-Nord	305	365	327-409	475	569	520-622	< 0,0001

^a Intervalles de confiance à 95 %.

Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, Données du Programme DUC-2.

Un regard plus ciblé sur la répartition des taux d'infractions par municipalité et réserve (tableau 8) confirme des écarts importants dans les taux déclarés à travers le territoire. Ainsi, les taux de violence conjugale par 100 000 habitants dans les municipalités et réserves nord-côtières varient entre 177 (IC : 130-242) et 5 906 (IC : 4 709-7 405).

¹⁶ Nombre d'infractions par 100 000 habitants.

Tableau 8 Nombre et taux d'infractions¹⁷ contre la personne commises dans un contexte conjugal par municipalité ou réserve, selon la MRC, Côte-Nord, 2008

MRC	Municipalité ou réserve	Population	Nombre	Taux	IC à 95 % ^a
Haute-Côte-Nord	Sacré-Cœur	1 998	F	F	F
	Tadoussac	872	F	F	F
	Les Escoumins	2 079	F	F	F
	Colombier	822	F	F	F
	Les Bergeronnes	676	F	F	F
	Portneuf-sur-Mer	834	F	F	F
	Forestville	3 506	13	371	215-639
	Longue-Rive	1 266	F	F	F
Manicouagan	Baie Trinité	512	F	F	F
	Godbout	341	F	F	F
	Franquelin	350	F	F	F
	Baie-Comeau	22 551	40	177	130-242
	Pointe-Label	1 975	F	F	F
	Pointe-aux-Outardes	1 479	F	F	F
	Chute-aux-Outardes	1 811	F	F	F
	Ragueneau	1 541	F	F	F
	Rivière-aux-Outardes	129	F	F	F
	<i>Betsiamites</i>	2 368	32	1351	956-1911
Sept-Rivières	Sept-Îles	25 867	154	595	508-697
	Port-Cartier	6 828	30	439	307-628
	<i>Uashat</i>	1 270	75	5 906	4 709-7 405
	<i>Maliotenam</i>	1 184	26	2 196	1 495-3 225
Cania-piscou	Fermont	2 693	F	F	F
	<i>Schefferville</i>	199	10	5 025	2 704-9 340
	<i>Matimekosh</i>	524	17	3 244	2 017-5 219
Minganie	Ile-d'Anticosti	300	F	F	F
	Canton de Natashquan	272	F	F	F
	<i>Natashquan</i>	808	15	1 856	1 119-3 079
	Aguanish	301	F	F	F
	Baie-Johan-Beetz	95	F	F	F
	Longue-Pointe-de-Mingan	409	F	F	F
	Rivière-Saint-Jean	250	F	F	F
	Rivière-au-Tonnerre	369	F	F	F
	<i>Mingan</i>	421	11	2 613	1 447-4 718
	Havre-Saint-Pierre	3 171	F	F	F
Basse-Côte-Nord	<i>La Romaine</i>	981	22	2 243	1 477-3 406
	Bonne-Espérance	824	F	F	F
	Blanc-Sablon	1 269	F	F	F
	Saint-Augustin	896	F	F	F
	Gros-Mécatina	582	F	F	F
	Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	1 042	F	F	F
	Région	83 528	476	570	521-623
Reste du Québec	6 713 924	16 845	251	247-255	

^a Intervalles de confiance à 95 %.

F : Population et/ou nombre d'infractions trop petits pour afficher les taux avec une précision acceptable (coefficient de variation supérieure à 33 %).

Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, Données du Programme DUC-2.

¹⁷ Nombre d'infractions par 100 000 habitants. Pour la région, le taux est calculé sur la population de 12 ans et plus. Pour les municipalités et les réserves, le taux est calculé sur la population totale, les données n'étant pas disponibles par âge.

À l'intérieur même des MRC, un constat similaire peut être dégagé. Il faut cependant spécifier que plusieurs municipalités n'ont pas enregistré un nombre élevé d'infractions en 2008 (municipalités pour lesquelles les données ne sont pas montrées dans le tableau 8). D'ailleurs, une certaine instabilité caractérise les taux de violence conjugale au niveau municipal. L'ampleur des intervalles de confiance en témoigne.

Dans la **MRC de la Haute-Côte-Nord**, seul le taux d'ICCC de la ville de Forestville est présenté. Celui-ci est significativement inférieur à celui de la région et supérieur au taux de violence conjugale pour le reste du Québec (différence non significative).

Dans la **MRC de Manicouagan**, nous constatons que le taux d'infractions de la ville de Baie-Comeau (177 par 100 000 habitants, IC à 95 % : 130-242) est significativement inférieur à celui du reste du Québec (251 par 100 000 habitants IC à 95 % : 248-255), de la région (570 par 100 000 habitants, IC à 95 % : 521-623) et de très loin à celui de Betsiamites (1 351 par 100 000 habitants, IC à 95 % : 956-1 911).

Il est à noter que dans la **MRC des Sept-Rivières**, toutes les municipalités et réserves affichent des taux de violence conjugale significativement supérieurs au taux du reste de la province. L'analyse plus spécifique des réserves de la MRC des Sept-Rivières démontrent un écart statistiquement significatif entre les taux d'infractions commises en contexte conjugal de Uashat (5 906 par 100 000 habitants, IC à 95 % : 4 709-7 405) et Maliotenam (2 196 par 100 000 habitants, IC à 95 % : 1 495-3 225).

Enfin, les municipalités ou réserves des MRC **de Caniapiscau, de la Minganie et de la Basse-Côte-Nord**, pour lesquelles des données sont disponibles, affichent des taux d'infractions commises en contexte conjugal nettement au dessus du taux régional ou de celui du reste du Québec.

3.4 SOMMAIRE

Au Québec en 2008, la Côte-Nord affichait le taux régional le plus élevé d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal. Depuis 2003, ce taux est en progression. Selon les années, la région arrive au premier ou deuxième rang parmi les régions administratives ayant fourni des statistiques de criminalité commise dans un contexte conjugal. Un examen de la répartition géographique des taux d'infractions commises dans un contexte conjugal fait ressortir une concentration des ICCR rapportées dans certaines MRC et municipalités de la Côte-Nord. Enfin, la violence conjugale déclarée aux autorités policières s'observe de façon plus intense dans les communautés autochtones de la région. En effet, les taux déclarés atteignent parfois jusqu'à 5 à 8 fois le taux régional.

4 ANALYSE RÉGIONALE COMPARÉE DES FACTEURS ASSOCIÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE

Le choix des facteurs retenus pour l'analyse régionale comparée se base avant tout sur une recension des écrits sur les facteurs associés à la violence conjugale subie par les femmes (Goulet-Cloutier, Laforest et Maurice, document non publié). La consistance de l'association à travers les études consultées, la robustesse du *design* des études considérées ainsi que la pertinence du facteur en contexte canadien et québécois ont guidé le choix des facteurs¹⁸. Par ailleurs, un indicateur à l'échelle régionale devait être disponible pour réaliser la comparaison régionale.

Pour chaque facteur associé à la violence conjugale retenu, une comparaison interrégionale de l'indicateur analysé est présentée. Après avoir brièvement décrit le facteur, la Côte-Nord est comparée au reste du Québec. Une brève conclusion sur la vulnérabilité de la région au regard du facteur termine chaque section.

4.1 CHÔMAGE

De façon générale, les études démontrent que le chômage chez l'homme, ou avoir un partenaire sans emploi pour la femme, est associé à la violence conjugale. Une méta-analyse regroupant 94 études soutient qu'être sans emploi est significativement, mais faiblement associé à la perpétration de violence par l'homme (Stith *et al.*, 2004). Deux études canadiennes révèlent qu'avoir un partenaire sans emploi est associé à la victimisation violente, et ce, tant chez les femmes autochtones que non autochtones (Brownridge 2003, Brownridge 2008b). Une étude menée aux États-Unis relève une association significative entre le statut d'emploi de l'homme et la violence envers une partenaire intime, mais précise que l'effet pourrait différer selon le type de milieu (Lanier et Maume, 2009). En effet, le chômage du partenaire masculin est corrélé à la victimisation de la femme dans les communautés rurales, mais non dans les communautés urbaines. Enfin, l'instabilité d'emploi de l'homme est associée à la victimisation de la femme (Benson *et al.*, 2003).

Les études sont moins claires en ce qui a trait à l'effet du chômage de la femme sur la violence dont elle est victime. Certaines études trouvent une association (Schumacher *et al.*, 2001, Smith, 2008) alors que d'autres n'arrivent pas à cette conclusion (Brownridge 2008b) ou obtiennent des résultats mitigés (Ruiz-Pérez *et al.*, 2006). Par exemple, une revue systématique (Schumacher *et al.*, 2001) identifie le fait d'être sans emploi comme un facteur de risque de victimisation pour la femme tandis que la méta-analyse de Stith *et al.* (2004) conclut que l'association entre les deux variables est trop faible pour contribuer à la compréhension du phénomène.

¹⁸ Pour la méthodologie détaillée de la recension des écrits sur les facteurs associés à la violence conjugale subie par les femmes, le lecteur est invité à consulter le document suivant : Goulet-Cloutier, Laforest et Maurice, document non publié, disponible sur demande auprès des auteurs.

Bien que la documentation scientifique soit plus mitigée concernant l'effet du chômage de la femme sur la violence subie, un certain nombre d'études avec un devis robuste démontre une association. Aussi, la constance des évidences sur l'association entre le chômage et la perpétration de violence par l'homme conduit à retenir le chômage dans l'analyse, d'autant plus que le niveau de chômage dans un milieu est associé à la violence conjugale (WHO et London School of Hygiene and Tropical Medicine, 2010).

Lors du recensement de 2001¹⁹, la Côte-Nord avait un taux de chômage²⁰ presque deux fois plus élevé que celui pour l'ensemble du Québec (Côte-Nord 15,7 % vs 8,2 % ensemble du Québec, Éco-Santé, octobre 2009). Par ailleurs, une analyse du marché du travail sur la Côte-Nord révèle une augmentation du chômage dans la région pendant l'année 2008 ainsi qu'une diminution du taux d'emploi entre 2004 et 2008 (Institut de la statistique du Québec, 2009, p. 9). En effet, ce dernier est passé de 59 % en 2004 à 54,5% en 2008.

À la lumière de ces données, nous pouvons affirmer que la région est fragilisée à cet égard par rapport aux autres régions du Québec. Il faut toutefois tenir compte du fait qu'il existe une grande variation du chômage à travers le territoire nord-côtois, comme en témoigne d'ailleurs la figure 3. Ainsi, certains secteurs sont plus lourdement affectés par le chômage (sections en noir sur la carte), alors que d'autres territoires en sont pratiquement exempts (sections les plus pâles de la carte).

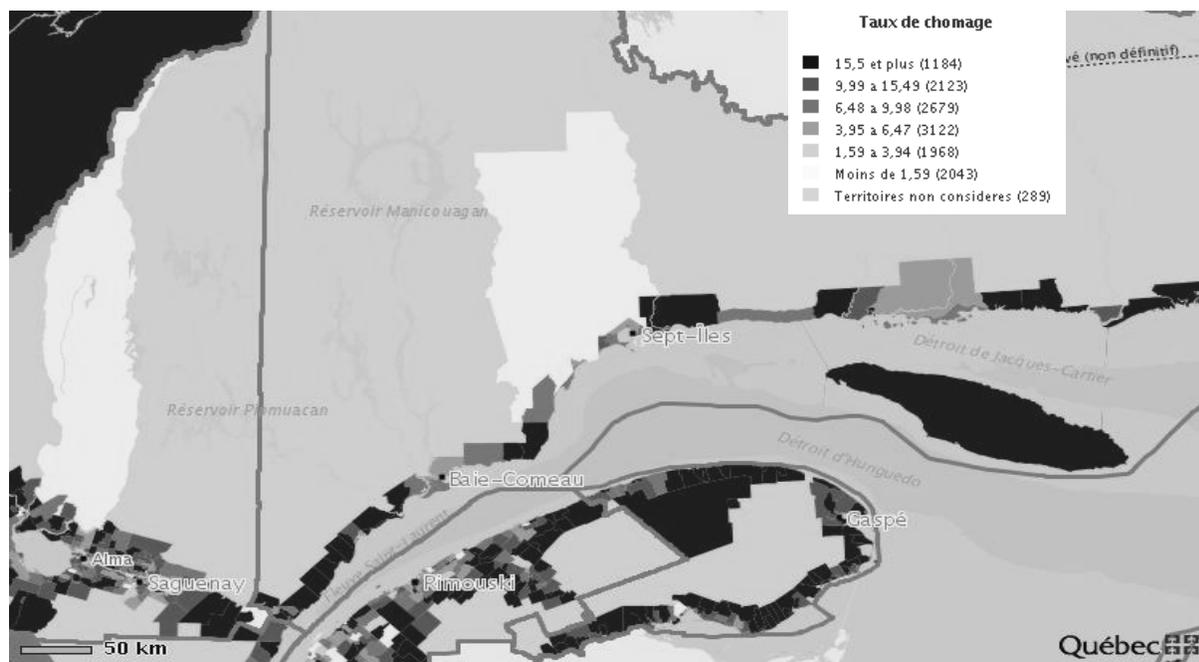


Figure 3 Taux de chômage par aire de diffusion, Côte-Nord, 2006

Réalisation : Infocentre régional, DFI, ASSSCN.
Source : Statistique Canada, recensement de 2006.

¹⁹ Les données sur le chômage n'étant pas disponibles pour la Côte-Nord dans l'Enquête sur la population active (les données disponibles sont celles combinées pour la Côte-Nord et le Nord-du-Québec), les données du recensement de 2001 ont été utilisées.

²⁰ Proportion de la population de 15 ans et plus au chômage, par rapport à la population active totale de 15 ans et plus non pensionnaire d'institution.

4.2 DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE

Il semble exister une relation entre la défavorisation et la violence entre partenaires intimes. L'étude transversale de McKinney *et al.* (2009) rapporte une association entre la défavorisation du quartier et la violence conjugale. L'étude longitudinale menée par Benson *et al.* (2003) montre que le désavantage socioéconomique²¹ du quartier est un facteur fortement corrélé à la violence contre une partenaire, mais seulement dans les quartiers les plus défavorisés. L'étude transversale de Van Wyk *et al.* (2003) trouve aussi une relation entre la défavorisation de la communauté et la violence physique exercée par un partenaire intime. Les résultats obtenus suggèrent que plus un quartier est défavorisé, plus les probabilités de violence conjugale sont élevées. Notons cependant que deux études de *design* transversal ne constatent aucune association entre le désavantage socioéconomique du quartier et la violence conjugale (Lanier et Maume, 2009; Browning, 2002). Malgré le peu d'études démontrant une association entre la violence conjugale et la défavorisation, et à l'instar de l'OMS (WHO *et al.*, 2010) qui l'identifie comme un facteur de risque, la défavorisation a été examinée.

Au Québec, il existe un indice permettant de connaître la défavorisation matérielle et sociale des territoires²². Celui-ci est disponible régionalement pour 1996, 2001 et 2006. Une comparaison de l'indice de défavorisation de 1996 et 2001 démontre un appauvrissement matériel de la région Côte-Nord par rapport à la situation de l'ensemble du Québec (ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2005). En 2001, 40 % de la population nord-côtoise se retrouvait dans le quartile matériel le moins favorisé, soit 2 fois plus que dans l'ensemble du Québec (tableau 9). Les territoires des centres locaux d'emploi (CLE) de Forestville et de Havre-Saint-Pierre constituaient, en 2001, les secteurs les plus défavorisés matériellement dans la région. Cependant, certains territoires de CLE nord-côtois se retrouvaient dans les quartiles plus favorisés. La situation de la région était meilleure pour ce qui a trait à la défavorisation sociale. En effet, davantage de secteurs de la Côte-Nord se trouvaient dans la strate la plus favorisée (30,2 % contre 20 % pour le Québec) et beaucoup moins dans la strate la plus défavorisée (5,2 % respectivement contre 20 % pour le Québec) (ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2005, p. 10).

²¹ Le désavantage socioéconomique inclut les pourcentages de familles monoparentales, de non-Blancs, de personnes sans emploi, de familles recevant de l'aide sociale et de familles sous le seuil de pauvreté.

²² Pour plus d'information sur l'indice de défavorisation matérielle et sociale, le lecteur est invité à consulter le Guide méthodologique en bref : http://www.inspq.qc.ca/santescope/documents/Guide_Metho_Indice_defavo_mars_2009.pdf.

Tableau 9 Indice de défavorisation, dimensions matérielle et sociale, territoires des centres locaux d'emploi de la région Côte-Nord, d'après les données du recensement de 2001

Centres locaux d'emploi	En référence à la région		En référence à l'ensemble du Québec	
	Dimension matérielle 5 ^e quintile (inférieur)	Dimension sociale 5 ^e quintile (inférieur)	Dimension matérielle 5 ^e quintile (inférieur)	Dimension sociale 5 ^e quintile (inférieur)
Centre de Baie-Comeau	12,5	29,9	24,6	3,0
Centre de Forestville	58,7	12,9	76,5	12,9
Centre de Havre-St-Pierre	53,7	0,0	81,8	0,0
Centre de Sept-Îles	12,4	23,6	21,6	10,1
Centre des Escoumins	2,7	23,4	95,7	0,0
Centre de Port-Cartier	21,5	6,4	43,2	0,0
Côte-Nord	20,0	20,0	40,4	5,2

Source : Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DGARES), ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2005, d'après les données de Statistique Canada, recensement 2001, et d'après la méthode développée par R. Pampalon et G. Raymond.

Lorsque nous comparons l'indice pour 2001 (tableau 9) avec l'indice pour 2006 (figure 4), nous nous rendons compte que la région comporte encore des secteurs relativement défavorisés tant sur le plan matériel que social. De plus, nous constatons une variation entre les secteurs que nous retrouvons déjà en 2001. Ainsi, la Côte-Nord présente une situation défavorable au plan de la défavorisation matérielle par rapport à l'ensemble du Québec, mais répartie inégalement sur son territoire.

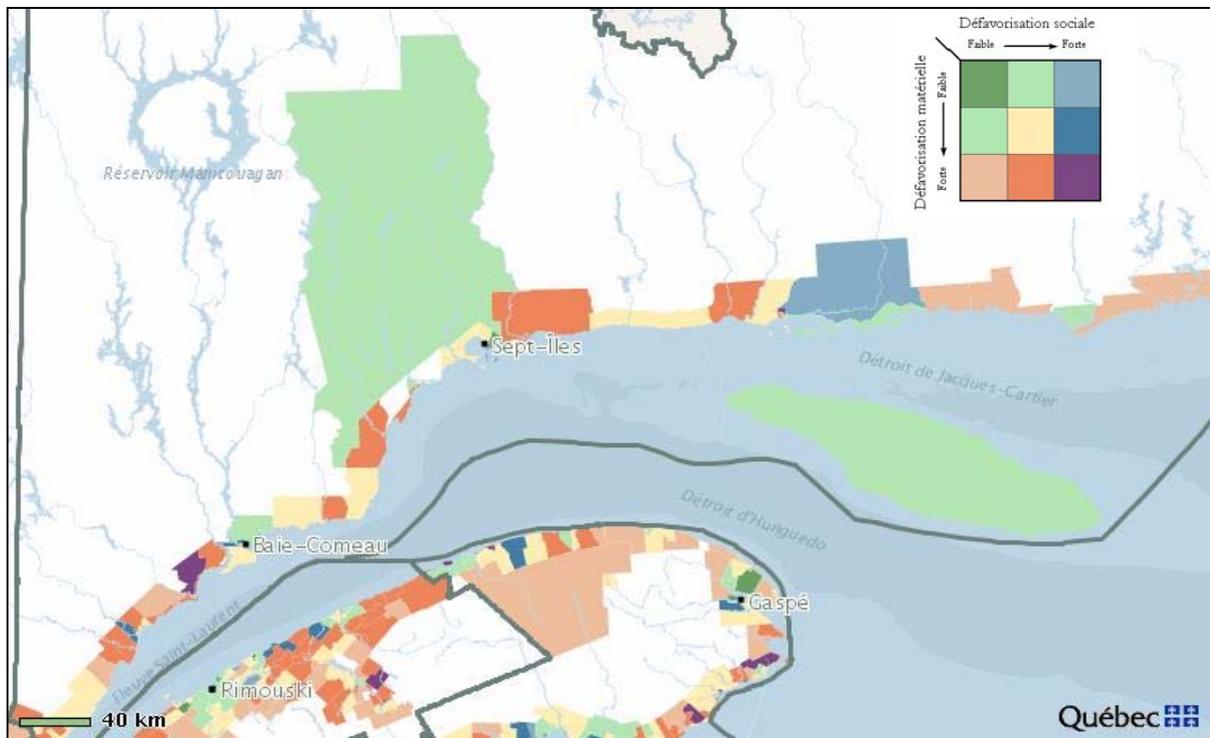


Figure 4 Indice de défavorisation matérielle et sociale, Côte-Nord, 2006

Réalisation : Infocentre régional, DFI, ASSSCN.

Collaboration : Institut national de santé publique du Québec.

Source : Statistique Canada, recensement de 2006.

4.3 SCOLARITÉ

Selon plusieurs études, la victimisation chez la femme décroît avec l'augmentation du niveau de scolarité (Schumacher *et al.*, 2001; Daigneault, Herbert et McDuff, 2006; Shuman *et al.*, 2008; Bracken *et al.*, 2010; McKinney *et al.*, 2009). Pourtant, des nuances pourraient exister en fonction de certaines caractéristiques des femmes, notamment le statut matrimonial (Brownridge *et al.*, 2008; Brownridge, 2008a) ou l'identité autochtone (Brownridge, 2003; Brownridge, 2008b). Par ailleurs, des études concluent à une association très faible (Stith *et al.*, 2004) ou à l'absence d'une association entre la scolarisation de la femme et sa victimisation par un partenaire intime (Smith, 2008; Browning, 2002; Ruiz-Pérez *et al.*, 2006; Harwell, Moore et Spence, 2003).

En ce qui a trait au niveau de scolarité de l'homme, la méta-analyse de Stith *et al.* (2004) sur les facteurs de risque de violence conjugale rapporte qu'un niveau de scolarité peu élevé est significativement, mais faiblement corrélé à la perpétration de violence conjugale par l'homme. La revue systématique de Schumacher *et al.* (2001) et l'étude de Walton-Moss *et al.* (2005) arrivent à des résultats similaires. Deux études utilisant le niveau de scolarité de l'homme comme variable contrôle ne trouvent cependant aucune association entre cette variable et la perpétration de violence conjugale (Benson *et al.*, 2003; Lanier et Maume, 2009).

Bien que certaines évidences rapportent une association faible ou inexistante entre la scolarité et la violence conjugale, le niveau de scolarité a été retenu pour l'analyse. Cette décision se justifie par une quantité tout de même importante d'études rapportant une association et également par les conclusions d'une recension réalisée récemment par l'OMS. En effet, tout en reconnaissant que la relation entre le niveau de scolarité et la violence conjugale est complexe, les auteurs concluent que le niveau de scolarité est un facteur de risque très consistant à travers les études (WHO et London School of Hygiene and Tropical Medicine, 2010).

En 2001, environ 40 % de la population de la Côte-Nord avait terminé ses études sans obtenir de diplôme d'études secondaires et seulement 8 % avait une scolarité de niveau universitaire (données non montrées). La Côte-Nord fait partie des régions du Québec qui a le pourcentage le plus élevé de sa population détenant un niveau de scolarité inférieur au diplôme d'études secondaires (figure 5). À cet égard, la région a une position défavorable comparativement à l'ensemble du Québec pour ce qui est du niveau de scolarité.

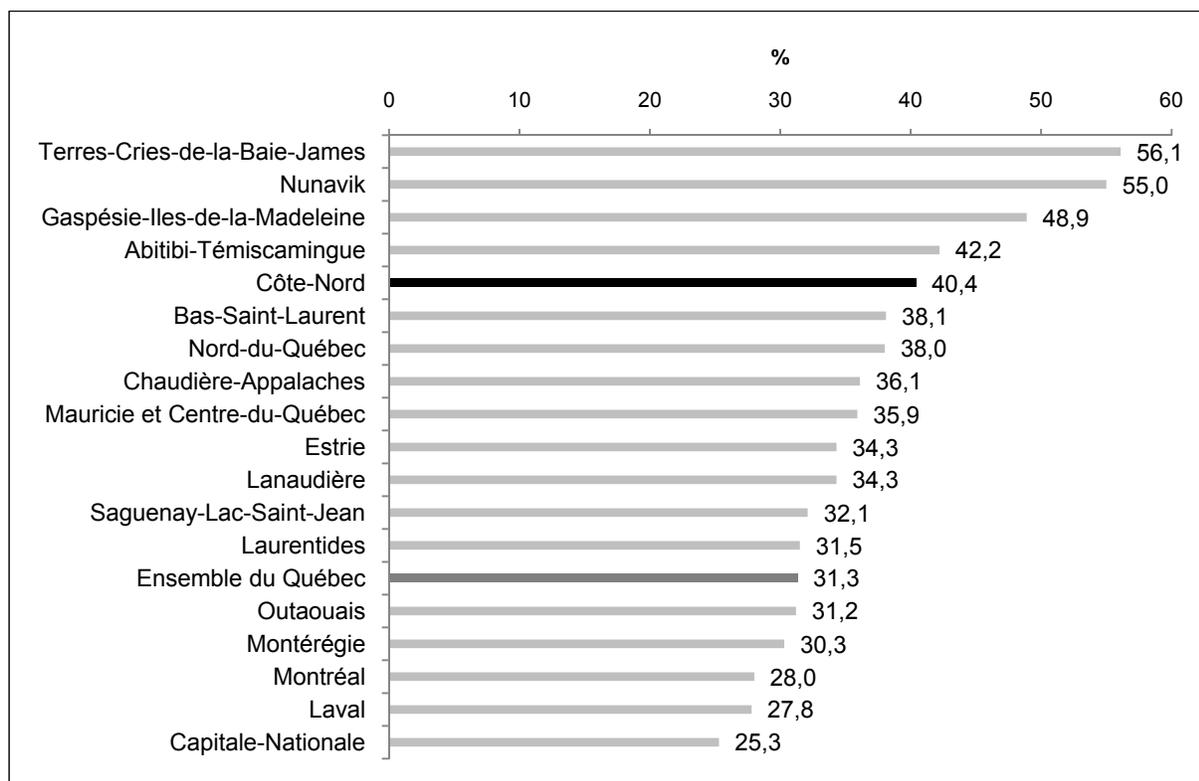


Figure 5 Proportion de la population de 25 ans et plus ayant un niveau de scolarité inférieur à un diplôme d'études secondaires, régions et Québec, 2001

Source : Statistique Canada, données du recensement 2001, Éco-Santé Québec, octobre 2009.

4.4 SOUTIEN SOCIAL

Certaines études rapportent qu'un plus grand soutien social de la femme est un facteur de protection contre la violence conjugale (Plazaola-Castano *et al.*, 2008) ou qu'inversement un faible soutien social est associé à la victimisation par un partenaire (Ruiz-Pérez *et al.*, 2006). L'influence du soutien social pourrait aussi varier selon les caractéristiques du milieu de vie. Par exemple, l'étude de Lanier et Maume (2009) montre qu'en milieu rural, une femme recevant de l'aide de ses amis et de sa famille est significativement moins susceptible d'être victime de violence. Or, aucune association n'a été trouvée pour ce qui est des régions métropolitaines. Le soutien social pourrait également avoir un impact différent selon le niveau de désavantage socioéconomique du milieu de vie (Van Wyk *et al.*, 2003). En effet, l'effet protecteur des contacts avec le réseau social (famille, voisins, collègues de travail, amis ou pairs) n'agirait pas dans les communautés les plus défavorisées. Par ailleurs, Brownridge et Halli (2001) se sont intéressés à l'isolement social de la femme. Ils ont découvert qu'une femme dont le partenaire limite les contacts avec les membres de sa famille ou avec ses amis rapporte significativement plus de violence. Notons qu'une étude longitudinale, une revue systématique et une étude transversale ne trouvent pas de lien entre la violence et le réseau social (Benson *et al.*, 2003; Schumacher *et al.*, 2001, Shuman *et al.*, 2008). Malgré tout, plusieurs études réalisées au Canada supportent l'idée que la qualité du soutien social est associée à la victimisation violente de la femme par un partenaire, c'est pourquoi ce facteur a été retenu.

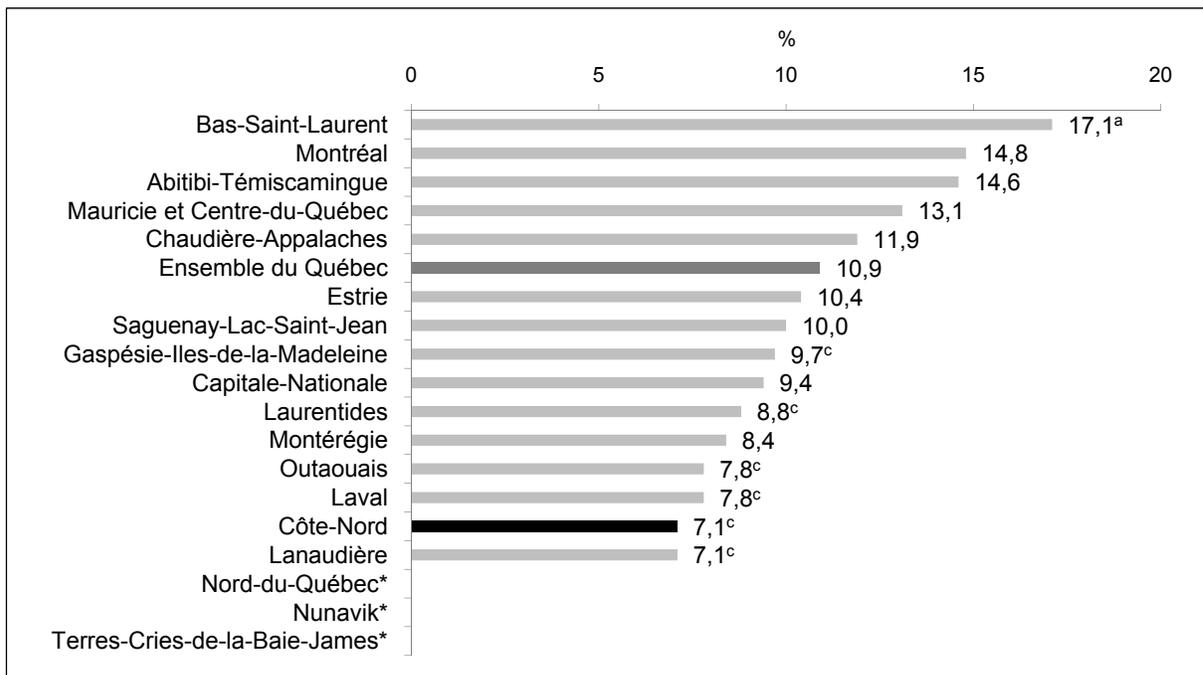


Figure 6 Proportion de femmes de 12 ans et plus n'ayant pas un niveau élevé de soutien social, régions et Québec, 2008

* Données non disponibles pour ces régions.

^a Valeur significativement plus élevée que celle du reste du Québec, au seuil de 0,01.

^c Coefficient de variation supérieur à 16,66 % et inférieur ou égal à 33,33 %. La valeur doit être interprétée avec prudence.

Source : Éco-Santé Québec, octobre 2010.

Tel qu'illustré dans la figure 6, en 2008, la Côte-Nord comptait une proportion inférieure à la moyenne provinciale de femmes déclarant avoir un faible soutien social (7,1 % contre 10,9 %). Cependant, comme la différence entre le Québec et la Côte-Nord n'est pas statistiquement significative et que le coefficient de variation est élevé, la valeur doit être interprétée avec prudence. Néanmoins, les femmes de la région apparaissent avoir un meilleur soutien social que celles dans l'ensemble du Québec.

4.5 CONSOMMATION D'ALCOOL

Un nombre important d'études démontrent que la consommation d'alcool chez l'homme est associée à la violence exercée à l'endroit d'une partenaire. La méta-analyse de Gil-Gonzales *et al.* (2006), portant spécifiquement sur la consommation d'alcool et la violence conjugale, rapporte que toutes les études recensées démontrent que la consommation d'alcool par l'homme le rend plus susceptible d'être violent envers sa conjointe, et ce, malgré une hétérogénéité des études. De même, la méta-analyse de Stith *et al.* (2004) montre que l'abus d'alcool a un effet modéré sur la perpétration de violence par l'homme contre sa partenaire intime. Une revue systématique va dans le même sens et rapporte que dans les cinq études sélectionnées, les problèmes d'alcool augmentent faiblement à modérément le risque de perpétration de violence physique (Schumacher *et al.*, 2001). Dans une étude longitudinale, Feingold, Kerr et Capaldi (2008) tentent de déterminer l'impact de la dépendance à l'alcool sur la perpétration de violence envers une partenaire. L'étude révèle qu'un homme qui présente au moins un symptôme de dépendance à l'alcool est significativement plus à risque d'être violent envers sa partenaire. Les auteurs soulignent cependant que l'impact de la dépendance à l'alcool diminue radicalement lorsque la variable du comportement asocial est contrôlée.

Certaines études rapportent également une association entre une consommation excessive ou la fréquence d'épisodes de consommation excessive d'alcool et la violence envers une partenaire (Daigneault *et al.*, 2006; Brownridge, Ristock et Hiebert-Murphy, 2008; Lanier et Maume, 2009). Cette association serait valable en milieu urbain comme en milieu rural (Lanier et Maume, 2009). Aussi, deux études représentatives de la population canadienne, réalisées par Brownridge (2003, 2008b), montrent que la consommation excessive d'alcool par le partenaire est associée à la violence vécue par les femmes autochtones et les femmes non autochtones. L'impact serait cependant plus grand pour les premières que pour les secondes (Brownridge 2003). Deux études ne trouvent pas d'association significative entre la consommation (Brownridge et Halli, 2001) ou les problèmes de consommation d'alcool du partenaire et la violence conjugale (Benson *et al.*, 2003), tandis qu'une autre conclut que l'association existe seulement dans les quartiers où il y a une forte densité de points de vente d'alcool (McKinney *et al.*, 2009). Malgré les résultats de ces quelques études, la consommation d'alcool ressort de façon consistante, dans des études avec un devis robuste, comme facteur associé à la perpétration par l'homme de violence envers une partenaire.

La figure 7 montre que la situation régionale est sensiblement la même que celle pour l'ensemble du Québec en ce qui a trait à la consommation hebdomadaire d'alcool (plus de 14 consommations) par les hommes (11,8 % contre 11,5 %). Par ailleurs, en ce qui concerne

les épisodes de consommation élevée d'alcool²³ au cours d'une année, la Côte-Nord se classe au-dessus de la moyenne provinciale (28,8 % comparativement à 25,3 % pour le Québec), mais cet écart n'est pas statistiquement significatif, contrairement aux données de 2005 (34,6 % comparativement à 24,3 % pour le Québec). Ainsi, bien que la région affiche une tendance défavorable comparativement à l'ensemble du Québec pour la consommation d'alcool chez les hommes pour l'un des indicateurs, il n'est pas possible de conclure que la région est vulnérable à cet égard.

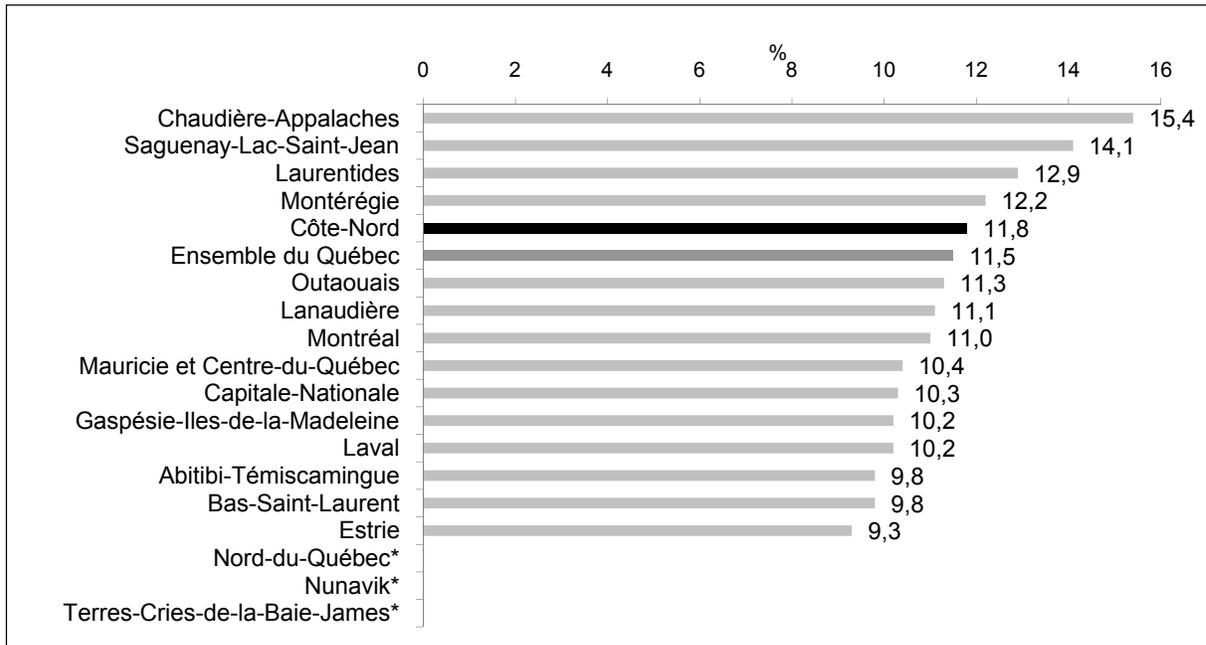


Figure 7 Proportion d'hommes de 12 ans et plus ayant pris 14 consommations d'alcool et plus au cours d'une période de sept jours, régions et Québec, 2005

* Données non disponibles pour ces régions.

Source : Éco-Santé Québec, octobre 2009.

²³ Des épisodes de consommation élevée d'alcool sont définis par le fait d'avoir pris cinq consommations ou plus d'alcool en une même occasion au moins 12 fois, au cours d'une période de douze mois.

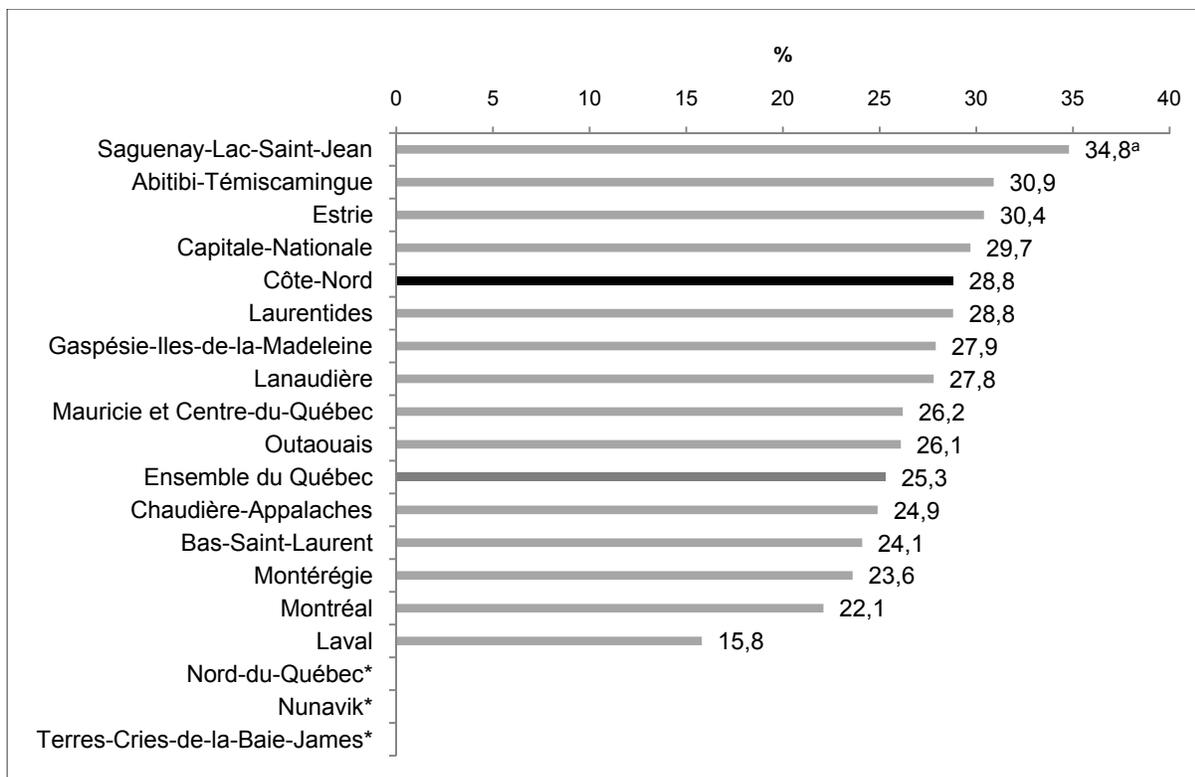


Figure 8 Proportion d'hommes de 12 ans et plus présentant une consommation élevée d'alcool 12 fois ou plus au cours d'une année, régions et Québec, 2008

* Données non disponibles pour ces régions.

^a Valeur significativement plus élevée que celle du reste du Québec, au seuil de 0,01.

Source : Éco-Santé Québec, octobre 2010.

4.6 SANTÉ PHYSIQUE

Les études recensées démontrent que les femmes ayant une limitation ou étant en mauvaise santé physique sont plus susceptibles de subir de la violence de la part de leur partenaire. L'étude canadienne de Romans *et al.* (2007) rapporte que les femmes qualifiant leur santé physique de moyenne ou mauvaise déclarent subir significativement plus de violence que les autres. Brownridge, Ristock et Hiebert-Murphy (2008) trouvent aussi une association entre la santé et la violence conjugale. Comparant les résultats de trois enquêtes, ils ont constaté que les femmes qui se déclarent aux prises avec une condition physique ou mentale limitant l'exercice de leurs activités quotidiennes sont significativement plus susceptibles d'être victimes de violence que celles qui ne déclarent pas de limitation. La majeure partie de cette différence est expliquée par certaines caractéristiques du partenaire. Les femmes aux prises avec de tels handicaps sont plus susceptibles d'avoir un partenaire dominant, possessif et jaloux, trois caractéristiques associées dans cette étude à la perpétration de violence. Une autre étude canadienne soutient que, même en contrôlant les caractéristiques du partenaire, les femmes ayant une limitation physique, un trouble mental ou une maladie chronique sont plus à risque de subir de la violence psychologique ou sexuelle par leur conjoint (Daigneault, Herbert et McDuff, 2006).

Une enquête menée par Statistique Canada révèle qu'un pourcentage plus grand de Nord-Côtoises ne se perçoit pas en bonne santé en comparaison des femmes de l'ensemble du Québec. En effet, la Côte-Nord arrive au sixième rang des régions pour cet indicateur. Toutefois, la différence avec l'ensemble du Québec n'est pas statistiquement significative (figure 9).

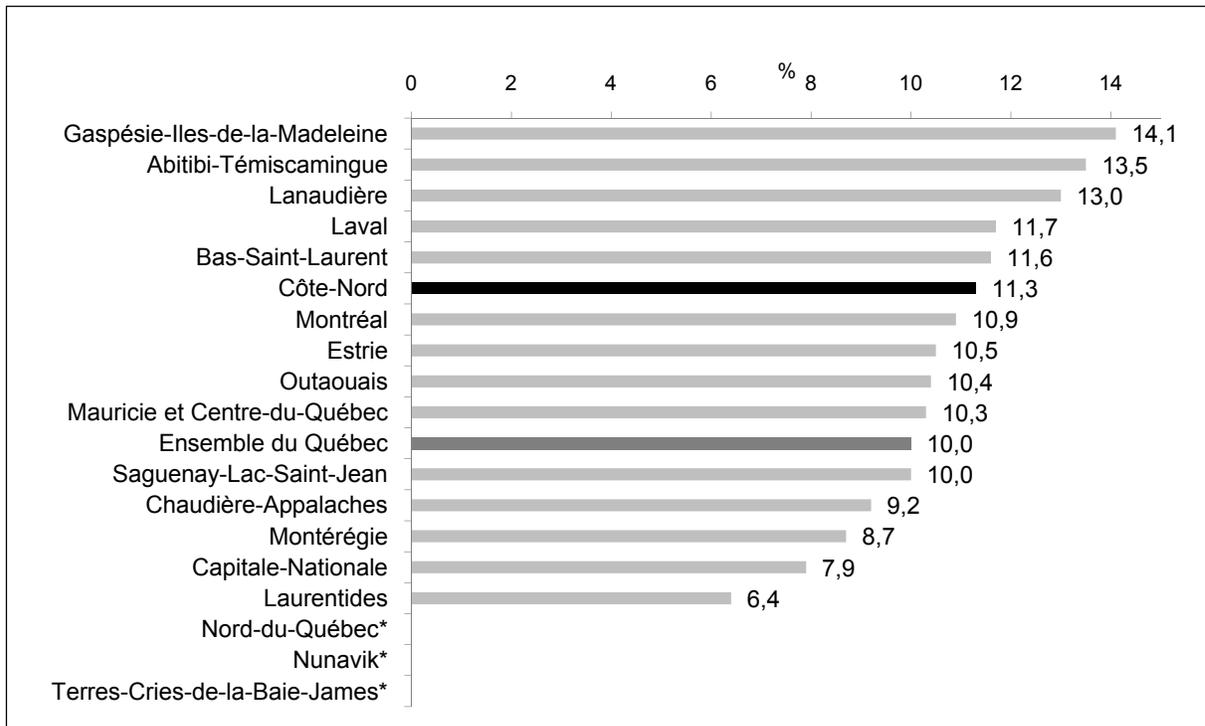


Figure 9 Proportion de femmes de 12 ans et plus ne se percevant pas en bonne santé, régions et Québec, 2008

* Données non disponibles pour ces régions.

Source : Éco-Santé Québec, octobre 2010.

4.7 SANTÉ MENTALE

La dépression et des problèmes de santé mentale sont associés à la violence conjugale. Une méta-analyse et une revue systématique révèlent que la dépression est corrélée à la victimisation chez la femme et à la perpétration de violence conjugale chez l'homme (Stith *et al.*, 2004, Schumacher *et al.*, 2001). Walton-Moss *et al.* (2005) trouvent aussi un lien entre la santé mentale et la violence : l'étude montre en effet que les femmes qualifiant leur santé mentale de moyenne ou mauvaise sont significativement plus susceptibles de rapporter être victimes de violence conjugale. Il en va de même des femmes qualifiant la santé mentale de leur partenaire de moyenne ou mauvaise. De plus, Harwell, Moore et Spence (2003) rapportent que les femmes et les hommes déclarant avoir eu des troubles mentaux au cours du mois précédant l'enquête sont plus susceptibles d'être respectivement victimes ou violents envers leur conjointe. Enfin, la dépression ressort également comme étant un facteur associé à la victimisation des femmes dans une étude canadienne (Brownridge et

Halli, 2001). Ainsi, il semble exister une association entre des indicateurs de santé mentale et la violence conjugale.

L'indicateur de l'état de la santé mentale retenu est le pourcentage de la population ayant vécu un épisode dépressif majeur au seuil de Statistique Canada²⁴. Selon les données de 2005, la Côte-Nord dénombre un pourcentage supérieur de sa population ayant eu un épisode dépressif majeur, si nous la comparons à l'ensemble du Québec (1^{er} rang provincial). Nous pouvons donc supposer que la Côte-Nord est fragilisée sur ce plan, même si la différence n'est pas significative.

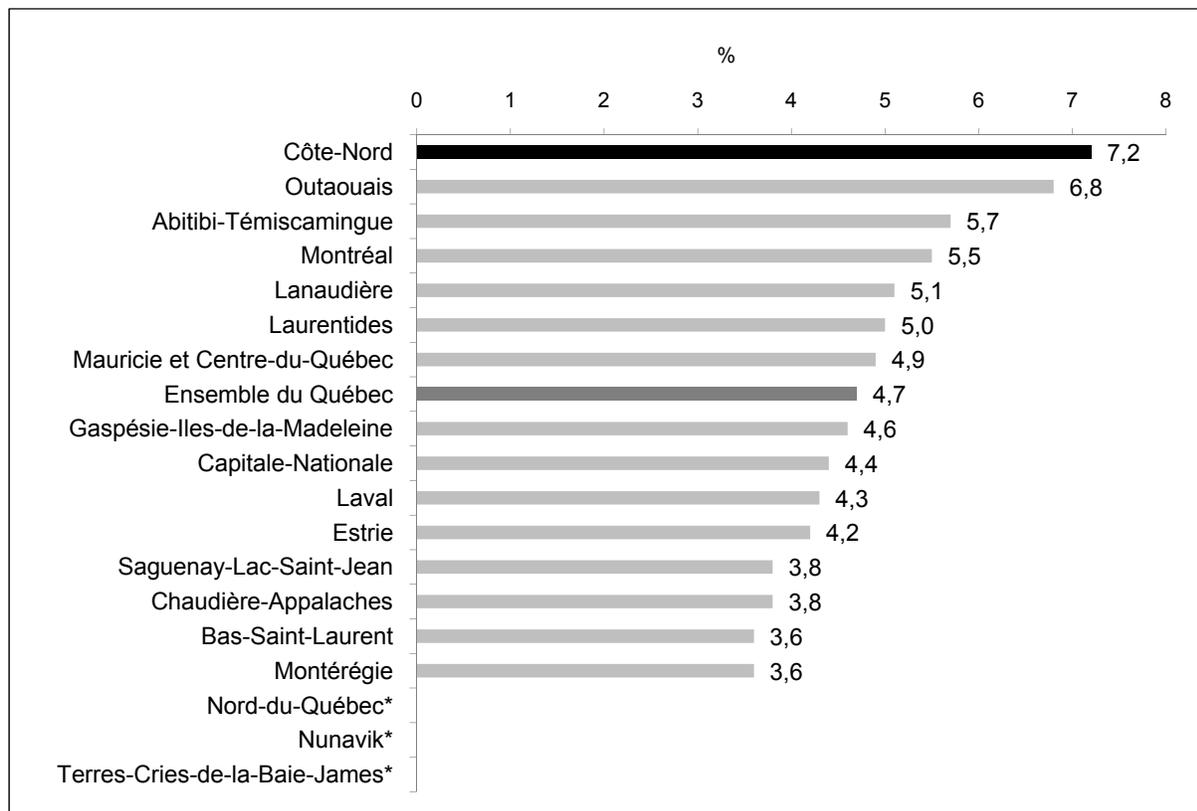


Figure 10 Proportion de la population de 12 ans et plus ayant vécu un épisode dépressif majeur (seuil de Statistique Canada), régions et Québec, 2005

* Données non disponibles pour ces régions.

Source : Éco-Santé Québec, octobre 2009.

²⁴ « L'indice se fonde sur le score obtenu à partir d'une échelle comprenant 27 questions, le Composite International Diagnostic Interview (...) Chaque personne obtient une cote et on transforme ensuite le résultat en une probabilité estimative de diagnostic d'EDM allant de 0 (probabilité nulle) à 100 (...) Statistique Canada considère, à l'instar de Kessler et collaborateurs, qu'une personne a un risque probable de dépression clinique si sa cote est de 90 et plus (Statistique Canada et ICIS, 2005; Beaudet, 1999). L'ISQ suggère d'appliquer une des propositions du Classification and Assessment Group de l'OMS en attribuant un risque probable lorsque le score est de 50 et plus (...) » www.ecosante.fr/index2.php?base=QUEB&langh=FRA&langs=FRA&sessionid= [En ligne, consulté le 1^{er} septembre 2010].

4.8 ABUS SUBI DANS L'ENFANCE

L'abus subi dans l'enfance est l'un des facteurs associés à la violence conjugale les plus consistants dans la documentation scientifique. Chez les femmes, avoir subi un traumatisme (Bracken *et al.* (2010) ou de l'abus dans l'enfance (Shuman *et al.*, 2008; Papadakaki *et al.*, 2009; Daigneault, Herbert et McDuff, 2006; Schumacher *et al.*, 2001) constitue un facteur associé à la violence subie dans une relation intime. Cette association se confirme également chez les adolescentes (O'Donnell *et al.*, 2006; Champion *et al.*, 2008; Gagné, Lavoie et Hébert, 2005). Pour ce qui est des hommes, deux revues systématiques concluent qu'avoir subi de l'abus étant enfant augmente le risque qu'un homme soit l'auteur de violence envers sa partenaire (Schumacher *et al.*, 2001; Gil-Gonzales *et al.*, 2008). Par exemple, les dix études incluses dans la revue systématique de Gil-Gonzales *et al.* (2008) trouvent une association entre un indicateur d'abus ou de négligence dans l'enfance et la perpétration de violence conjugale à l'âge adulte. Papadakaki *et al.* (2009) vont dans le même sens et constatent qu'un homme ayant subi de l'abus ou ayant été témoin de violence conjugale dans l'enfance est plus susceptible d'être violent envers sa conjointe. Lorsque nous nous attardons sur l'association entre l'abus subi durant l'enfance et la violence perpétrée par les adolescents dans leurs relations amoureuses, les résultats sont plus inconsistants que chez les adultes. D'un côté, Champion *et al.* (2008a) montrent que les adolescents déclarant avoir été victimes d'abus sexuel dans le passé sont plus susceptibles d'être violents envers leur petite amie. D'un autre côté, deux études, une de *design* transversal (Foshee, Bauman et Linder, 1999) et l'autre de *design* longitudinal (Foshee *et al.*, 2001) ne notent aucune association significative entre l'abus physique subi par l'adolescent de la part d'un parent et la violence commise envers une petite amie.

Somme toute, malgré des résultats mitigés chez les adolescents, l'état des connaissances scientifiques permet de conclure que l'abus dans l'enfance est un facteur associé à la victimisation et à la perpétration de violence conjugale. En ce sens, il s'avère pertinent de considérer un indicateur de l'abus subi dans l'enfance, soit les prises en charge dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ).

Par rapport aux autres régions du Québec, la Côte-Nord détenait, pour les années 1998-2004, le taux le plus élevé de prises en charge dans le cadre de la LPJ (tableau 10). Son taux était deux fois plus élevé que celui de l'ensemble du Québec et la différence était statistiquement significative. Entre 1993-1998, le taux annuel moyen de prises en charge sur la Côte-Nord était également le plus élevé, même s'il était inférieur à celui de 1998-2004 (8,4 vs 12,6). Ainsi, les taux de prises en charge dans le cadre de la LPJ dans la région laissent croire que la Côte-Nord est vulnérable au regard de l'abus subi dans l'enfance, comparativement aux autres régions du Québec, et ce, depuis plusieurs années.

Tableau 10 Taux annuel moyen d'incidence des nouvelles prises en charge dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) par 1 000 jeunes de 0 à 17 ans, régions et Québec, 1993-1998 et 1998-2004

Régions administratives	LPJ taux 1993-1998	LPJ taux 1998-2004
Ensemble du Québec	4,2	5,5
Côte-Nord	8,4 ^a	12,6 ^a
Abitibi-Témiscamingue	5,4 ^a	9,0 ^a
Bas-Saint-Laurent	6,8 ^a	7,4 ^a
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	7,0 ^a	7,3 ^a
Mauricie et Centre-du-Québec	4,6 ^a	7,1 ^a
Laurentides	4,1	6,5 ^a
Capitale-Nationale	4,4	5,8 ^a
Montréal	4,8 ^a	5,7 ^a
Outaouais	3,5 ^b	5,3
Estrie	4,1 ^b	5,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3,8 ^b	4,8 ^b
Lanaudière	3,9 ^b	4,4 ^b
Montérégie	3,6 ^b	4,4 ^b
Chaudière-Appalaches	3,2 ^b	4,0 ^b
Laval	2,4 ^b	3,3 ^b
Nord-du-Québec	n.d.	n.d.
Nunavik	n.d.	n.d.
Terres-Cries-de-la-Baie-James	n.d.	n.d.

^a Significativement plus élevé que le taux pour l'ensemble du Québec.

^b Significativement plus faible que le taux pour l'ensemble du Québec.

Source : Portrait de santé du Québec et de ses régions 2006.

4.9 DÉLINQUANCE

Des études indiquent que la délinquance chez les adolescents, notamment la commission d'actes de violence, augmente le risque d'être violent envers une partenaire, tant au cours de l'adolescence qu'à l'âge adulte. Dans une étude transversale portant sur des adolescents américains âgés de 14 à 20 ans, Champion *et al.* (2008b) rapportent que ceux ayant déjà commis un viol ont plus de risque d'être physiquement violents envers leur petite amie. Par ailleurs, les adolescents ayant déjà menacé ou blessé quelqu'un avec une arme sont presque trois fois plus susceptibles d'être violents. Une autre étude a tenté de déterminer l'impact de la violence commise à l'adolescence sur la violence conjugale à l'âge adulte. O'Donnell *et al.* (2006) démontrent que les garçons ayant eu un comportement agressif en huitième année sont significativement plus susceptibles d'avoir été violents envers leur partenaire dans l'année précédant l'enquête de relance, environ six ans plus tard. L'étude longitudinale d'Herrenkhol *et al.* (2007) précise qu'il existe deux trajectoires de violence juvénile, pouvant avoir un impact sur la violence conjugale à l'âge adulte : les jeunes qui avaient constamment rapporté de la violence et ceux qui n'étaient pas violents au départ, mais qui le sont devenus en vieillissant. Lorsque sondés pour la dernière fois à l'âge de 24 ans, les individus qui s'inscrivaient dans l'une ou l'autre de ces deux trajectoires étaient

significativement plus susceptibles d'avoir été physiquement violents envers leur partenaire au cours de la dernière année. Ainsi, la commission d'actes de violence à l'adolescence joue un rôle dans la violence conjugale. Il importe cependant de préciser que l'indicateur retenu pour explorer cet aspect englobe également la délinquance non violente.

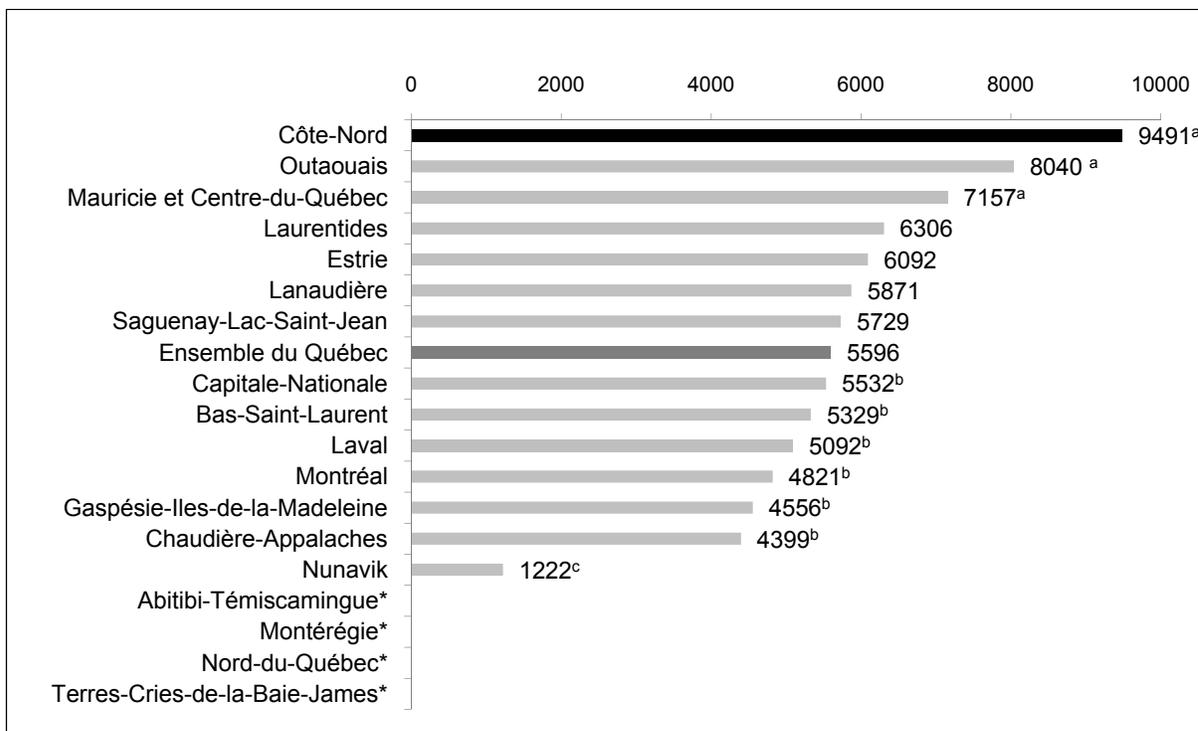


Figure 11 Taux de délinquance (infractions au Code criminel) chez les jeunes de 12-17 ans, région de l'infraction, Québec, 2006

* Données non disponibles pour ces régions.

^a Valeur significativement plus élevée que celle du reste du Québec, au seuil de 0,01.

^b Valeur significativement plus faible que celle du reste du Québec, au seuil de 0,01.

^c Coefficient de variation supérieur à 16,66 % et inférieur ou égal à 33,33 %. La valeur doit être interprétée avec prudence.

Source : Éco-Santé Québec, octobre 2010.

La figure 11 démontre que la Côte-Nord arrivait, en 2006, au premier rang des régions québécoises pour ce qui est du taux de délinquance, calculé à partir des infractions au Code criminel chez les jeunes de 12 à 17 ans. Cette valeur était significativement plus élevée que celle pour l'ensemble du Québec. Ces données permettent d'affirmer que la Côte-Nord est vulnérable au regard de la délinquance chez les jeunes.

4.10 CRIMINALITÉ ET VIOLENCE

Bien que peu nombreuses, certaines études associent la violence et la criminalité du milieu de vie de l'homme adulte et de l'adolescent à la violence exercée envers une partenaire intime. Dans une étude transversale auprès d'hommes de 18 à 28 ans, Raghavan *et al.* (2009) rapportent que l'exposition à la violence dans la communauté est significativement associée à la perpétration de violence conjugale. Les auteurs concluent que la violence dans le milieu influe sur la perpétration de violence conjugale physique selon trois trajectoires.

Premièrement, vivre dans un voisinage violent augmenterait directement le risque d'usage de violence physique par l'homme contre sa partenaire. Deuxièmement, vivre dans un voisinage violent augmenterait les opportunités de s'affilier avec des hommes violents et des femmes violentées, ce qui augmenterait le risque d'user de violence contre sa partenaire. Troisièmement, ces facteurs auraient un effet synergique, de sorte que leur combinaison augmenterait davantage le risque de perpétration de violence conjugale physique par l'homme. L'étude de Straus et Savage (2005) s'est intéressée à la violence du milieu de vie et à sa relation avec la violence dans les relations amoureuses des jeunes. Les auteurs constatent que la violence du milieu interagit avec la variable de la négligence parentale, pour en décupler les effets. Ainsi, avoir été victime de négligence parentale est un facteur associé à la perpétration de violence physique contre une partenaire intime dans tous les milieux, mais le lien est plus fort dans les milieux où le niveau de violence, mesuré en termes d'agressions et de blessures, est élevé.

Un indicateur de violence compilé au Québec à l'échelle régionale est la criminalité commise contre la personne. L'analyse de la criminalité contre la personne, excluant les crimes commis en contexte conjugal, révèle que la Côte-Nord se classait, en 2008, au 1^{er} rang des régions administratives avec un taux supérieur au double de celui pour l'ensemble du Québec (figure 12). Par ailleurs, en 2008, la Côte-Nord affichait le taux le plus élevé d'agressions sexuelles par 100 000 habitants au Québec (133,3 contre 66,4). Ainsi, la Côte-Nord détient des taux qui dénotent des milieux de vie plus violents et avec plus de criminalité que l'ensemble du Québec.

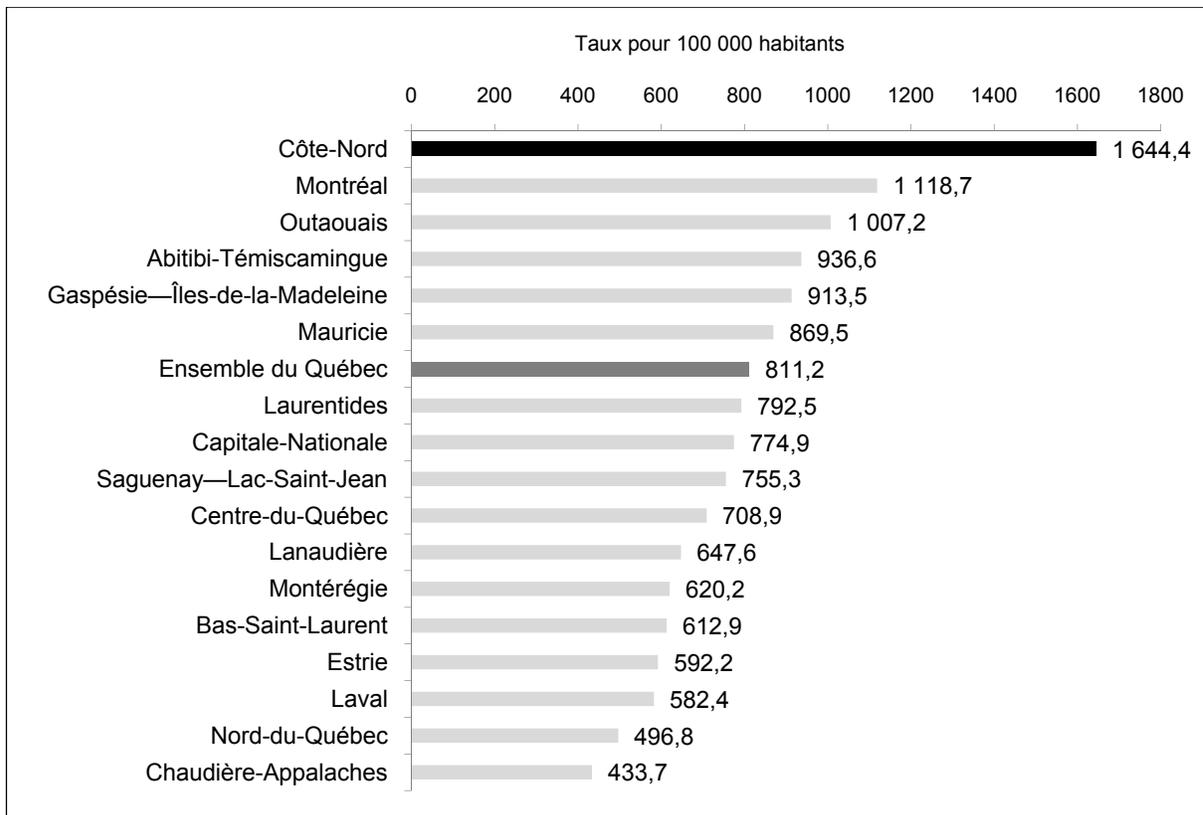


Figure 12 Taux de criminalité contre la personne, excluant les infractions en contexte conjugal, régions et Québec, 2008

Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, Données du DUC 2, 2010.

4.11 SOMMAIRE

Comme le démontre le tableau 11, la Côte-Nord occupe une place défavorable lorsque nous considérons les caractéristiques socioéconomiques associées à la violence conjugale. Il ne faut toutefois pas omettre de considérer que des variations intrarégionales importantes existent. L'indice de défavorisation matérielle et sociale et le taux de chômage en sont de bons exemples. Pour ce qui est des indicateurs en lien avec la santé et les déterminants de celle-ci, nous constatons que la région occupe souvent une position moins favorable que l'ensemble de la province. Finalement, l'examen des indicateurs plus directement en lien avec la violence traduit la présence de problèmes et de comportements violents à différents stades de la vie (signalement à la DPJ chez les enfants et les jeunes, délinquance chez les jeunes, agressions sexuelles, criminalité contre la personne), plus fréquents dans la région de la Côte-Nord, et ce, depuis déjà quelques années. Il importe cependant de rappeler qu'aucun lien causal n'a été déterminé entre les facteurs analysés dans cette section et la violence conjugale. Tout au plus, il existe des preuves de leur association avec la violence conjugale. Il est important de noter également que certains indicateurs expriment une tendance défavorable sans que la différence avec le reste du Québec soit statistiquement significative.

Tableau 11 Aperçu du positionnement de la Côte-Nord par rapport à l'ensemble du Québec au regard de facteurs associés à la violence conjugale

Facteur		Favorable	Moyenne québécoise	Tendance défavorable ^a	Défavorable ^b
Socio-écon.	Chômage				● ^c
	Défavorisation matérielle et sociale			●	
	Niveau de scolarité				● ^c
Santé et déterminants	Soutien social	●			
	Consommation alcool – 14 consommations		●		
	Consommation alcool - 12 épisodes			●	
	Perception de la santé			●	
	Épisode dépressif majeur			●	
Violence	Abus dans l'enfance				● ^d
	Délinquance chez les jeunes				● ^d
	Criminalité violente			● ^e	

^a Tendance défavorable : la valeur de l'indicateur pour la Côte-Nord se situe au-dessus de celle pour l'ensemble du Québec, mais la différence avec le reste du Québec n'est pas statistiquement significative.

^b Défavorable : la valeur de l'indicateur pour la Côte-Nord est statistiquement supérieure à celle pour le reste du Québec.

^c Données de recensement.

^d Différence avec le reste du Québec statistiquement significative.

^e Test de différence statistique non disponible.

5 CONSULTATION AUPRÈS D'INFORMATEURS CLÉS

La consultation auprès d'acteurs du dossier de la violence conjugale sur la Côte-Nord a cherché à identifier et à expliquer les particularités de la violence conjugale dans la région. Dans les sections qui suivent, les facteurs explicatifs de la violence dans la région tels que discutés par les seize participants sont d'abord présentés. Par la suite, des considérations en lien avec la déclaration de la violence conjugale aux autorités policières sont exposées. Finalement, des pistes d'action pour agir sur le problème sont l'objet de la dernière section de ce chapitre.

5.1 FACTEURS EXPLICATIFS ÉVOQUÉS

La tolérance à l'égard de la violence et dans une moindre mesure, les stéréotypes sexuels discutés en lien avec les conditions économiques de la région sont les thèmes qui ont été les plus souvent abordés lors de la consultation. D'autres considérations jugées susceptibles de contribuer à la violence conjugale sur la Côte-Nord ont également été évoquées et sont présentées dans la section qui suit.

Tolérance à l'égard de la violence

Plusieurs personnes interrogées ont mentionné une « loi du silence » autour de la violence conjugale. Dans les petits milieux, « plusieurs femmes et enfants sont victimes de violence et la situation est connue, mais c'est la loi du silence, car ça implique des amis, de la famille, des gens qu'on connaît. (...) les gens ont peur de parler car ça viendrait briser les bonnes ententes ». Il s'agit d'une réalité qui demeure taboue pour une bonne part de la population « (...) presque tolérée à un certain point, parce qu'étant taboue on ne veut pas en parler, ça ne nous regarde pas ».

Parallèlement, les intervenants rapportent que la violence physique est de plus en plus considérée comme inacceptable tant chez les hommes que chez les femmes. Pour les hommes violents, il y a une distinction entre « Battre sa femme » et « frapper ». Le premier n'est pas toléré et ce geste est considéré criminel. Par contre, « frapper » est moins grave. En revanche, la violence ne se traduisant pas par des actes physiques est beaucoup plus tolérée. Les jeunes acceptent plusieurs comportements qu'ils ne considèrent pas violents. « La violence c'est physique ». De ce fait, la violence psychologique, verbale, économique, sexuelle n'est pas toujours reconnue comme étant de la violence. « La violence physique est plus facile à identifier et les gens ont plus tendance à aider dans ces circonstances. Aussitôt que c'est sexuel ou psychologique, les gens ne s'en mêlent pas et c'est la loi du silence, c'est plus difficile de dénoncer ». Un autre intervenant fait ressortir que le terme violence fait peur et qu'il est associé aux abus physiques.

La violence familiale pourrait également expliquer une certaine tolérance à la violence conjugale. « Si les parents ont été victimes, il se peut que la tolérance familiale à la violence soit plus grande ». D'ailleurs, plusieurs intervenants ont identifié une histoire familiale marquée par la violence pour expliquer la présence de celle-ci dans les relations amoureuses des jeunes et des adultes. L'absence de modèles familiaux appropriés contribue à perpétuer l'adoption de comportements violents. D'ailleurs, « Les jeunes ayant

été élevés dans la violence sont beaucoup plus tolérants » [lorsqu'ils sont confrontés à des paroles ou des comportements violents].

Conditions économiques et rôles sexuels stéréotypés

Diverses pistes en lien avec la situation et le développement économique de la Côte-Nord ont été avancées par les informateurs rencontrés. Un développement économique rapide et son contraire, soit la fermeture d'usines, ont des conséquences sur les conditions de vie de la région.

La rémunération élevée en vigueur dans les usines qui n'est pas fonction du niveau de scolarité génère un écart salarial entre les hommes et les femmes. Les salaires élevés des usines cristallisent le rôle de l'homme comme pourvoyeur. Le travail moins bien rémunéré de la femme devient alors « un salaire d'appoint ». Dans bien des cas, la situation économique des femmes est défavorable surtout que les possibilités d'emploi pour une femme qui s'installe dans une ville éloignée avec un conjoint employé dans une mine ou une usine sont minces.

Les conditions socioéconomiques ne sont pas discutées comme des causes de la violence par les personnes consultées, mais plutôt comme des facteurs contribuant à maintenir ou à exacerber une situation d'inégalité qui, bien souvent, place les femmes dans une position de vulnérabilité. D'ailleurs, pour les intervenants interrogés, il y a une certaine violence économique associée à de telles situations. Étant donné que les coûts des logements s'arriment aux salaires en vigueur dans les usines, l'accès difficile au logement pousse certaines femmes vivant avec un conjoint violent à reconsidérer un projet de séparation. Une situation similaire s'observe dans les communautés autochtones où l'accès au logement est un enjeu de taille.

De plus, les horaires de travail atypiques des hommes employés en usine (quart de travail de 12 heures, travail nocturne, 7 jours à l'extérieur du domicile familial dégagé des responsabilités domestiques ou des soins aux enfants) ne facilitent pas leur participation aux tâches domestiques et aux soins des enfants. Cette situation contribue, selon certains informateurs consultés, à renforcer des rôles sexuels traditionnels.

Le développement rapide (transition) et les bouleversements environnementaux et sociaux associés à la construction d'une nouvelle usine ont été également identifiés comme pouvant occasionner de la violence. D'ailleurs, un informateur prétend que pour comprendre pourquoi la Côte-Nord enregistre des taux élevés de violence conjugale, il faut étudier la façon dont la région s'est développée économiquement. Parallèlement, un autre participant au groupe de discussion a souligné que la précarité économique causée par les fermetures d'usines peut contribuer à la violence conjugale. « Souvent l'argent est un déclencheur de conflits dans un couple, donc si l'argent manque, ça peut avoir un impact sur les chicanes. Sur la Haute-Côte-Nord, c'est flagrant avec les fermetures de scierie et les difficultés de l'industrie du bois ». Un intervenant a souligné que les hommes ressentent la nécessité d'atteindre ou de préserver un certain statut social, ce qui peut engendrer des tensions lorsque la situation économique se détériore.

Réseau social - Isolement

Un autre aspect qu'ont fait ressortir les informateurs consultés est l'isolement social. Les familles de l'extérieur s'installant sur la Côte-Nord, attirées entre autres par les possibilités d'emploi dans les mines ou les usines, vivent isolées de leur famille d'origine et coupées de leur réseau social. Cet isolement permet l'adoption de comportements qui, dans un autre contexte, pourraient être réprouvés et diminuent la possibilité d'avoir recours aux proches lorsqu'il y a violence et séparation. Un intervenant reprend une idée similaire en affirmant que Baie-Comeau est une ville jeune qui attire des travailleurs qui n'ont pas nécessairement de réseau social dans cette ville. Sans dire que l'isolement est la cause de la violence, celui-ci contribue à donner de l'emprise à l'agresseur dans une situation de violence conjugale, car le processus de séparation est plus difficile. L'isolement géographique agit également dans certains secteurs éloignés de la Côte-Nord (voir section sur les barrières à la déclaration).

Autres pistes

D'autres pistes moins partagées par l'ensemble des informateurs ont été abordées en cours de consultation. La consommation de drogues et d'alcool comme un déclencheur de violence, un faible niveau de scolarité dans la région, causé notamment par l'exode des personnes les plus scolarisées vers d'autres régions, la présence de milieux défavorisés, les difficultés d'adaptation au sein des familles (toxicomanie, alcoolisme, violence, problèmes multiples, monoparentalité) font partie des facteurs nommés.

Communautés autochtones

La violence conjugale, mais surtout familiale, dans les communautés autochtones a aussi été discutée. Sans tomber dans les préjugés ou la stigmatisation, plusieurs répondants ont discuté de la prévalence élevée dans les communautés de la région. En plus des barrières à la déclaration, les intervenants ont parlé de l'expérience des pensionnats, des problèmes d'adaptation et de toxicomanie dans certaines familles, la reproduction de la violence, l'accès difficile aux ressources d'aide (éloignement, anonymat, peu de ressources spécifiques). L'ensemble des personnes consultées s'entendent pour affirmer que les facteurs discutés pour la Côte-Nord se vivent parfois plus intensément dans les communautés autochtones.

5.2 DÉCLARATION DE LA VIOLENCE CONJUGALE AUX AUTORITÉS POLICIÈRES

Barrières à la déclaration

Les informateurs consultés ont identifié plusieurs éléments propres à la Côte-Nord et susceptibles de rendre difficile la déclaration à la police des actes violents. Tout d'abord, il a été mentionné que dans les secteurs plus à l'est, couvert par la Sûreté du Québec (SQ), les femmes qui appellent la police pour de la violence de la part d'un partenaire peuvent attendre jusqu'à quelques jours l'arrivée de celle-ci. En effet, l'isolement géographique de certains territoires (absence de routes, lieux difficilement accessibles, éloignement des ressources), notamment en Basse-Côte-Nord, complexifie la réponse policière. Certains intervenants ont mentionné qu'il fallait parfois « démontrer hors de tout doute qu'il s'agit de violence » pour que les policiers se rendent sur les lieux. Il faut dire qu'il arrive souvent que les policiers se déplacent pour constater que la victime a changé d'idée et ne désire plus

porter plainte. Dans un contexte où les déplacements sont coûteux en temps et en ressources, la rapidité de la réponse policière varie sur l'ensemble du territoire. Ces délais ont des conséquences sur la motivation des victimes à porter plainte. Par exemple, dans les communautés autochtones, la belle-famille et la communauté ont le temps de faire des pressions pour dissuader la femme de porter plainte contre son conjoint, notamment en mettant en exergue les conséquences sur les enfants, l'éloignement de la communauté, etc. Ainsi, l'ensemble des personnes consultées s'entendent pour affirmer qu'il est plus difficile de porter plainte à l'extérieur des villes de la région, par exemple en Basse-Côte-Nord ou dans les communautés autochtones plus éloignées.

Différentes barrières à la déclaration de comportements violents propres à la réalité dans les communautés autochtones ont aussi été évoquées. La peur des femmes qu'une plainte pour violence conjugale s'accompagne d'un signalement à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) et que les enfants leur soient retirés, l'éloignement de leur culture et de leur communauté en cas de séparation d'un conjoint violent, les difficultés associées à des petits milieux (manque d'anonymat), les pressions familiales et communautaires pour pardonner au conjoint, l'accès limité aux ressources d'aide sont toutes des raisons qui sont ressorties des entretiens.

Même si la collaboration avec les policiers fonctionne bien, les intervenants affirment qu'il n'est pas aisé de signaler la violence dans les communautés autochtones et qu'elle est conséquemment peu déclarée ou dénoncée. Par ailleurs, une intervenante a mentionné que les voies de fait non commis dans un contexte conjugal semblaient plus déclarés à la police que les cas de violence conjugale.

Chez les jeunes en milieu scolaire, nous observons une résistance à dénoncer à la police la violence vécue dans une relation amoureuse. C'est pourquoi l'intervention auprès des jeunes filles n'est pas axée d'emblée sur la possibilité de rapporter l'événement à la police, mais plutôt sur une démarche de prise de conscience de la violence subie.

Une seule personne consultée a évoqué la possibilité que les taux sur la Côte-Nord soient plus élevés en raison d'une plus grande déclaration. L'hypothèse avancée est que les voisins, qui se connaissent bien dans des petits milieux, sont plus à même d'identifier un problème et auront davantage tendance à appeler la police lors d'une dispute conjugale. Un autre intervenant a affirmé, au contraire, que les infractions déclarées à la police ne représentent que la pointe de l'iceberg, puisque plusieurs formes de violence ne sont pas criminalisées.

Pratiques facilitant la déclaration

Les policiers au Québec peuvent procéder à l'arrestation d'un agresseur en contexte conjugal, et ce, sans que la victime présumée ne porte plainte. À ce propos, un informateur a fait remarquer que l'application et l'évaluation des critères pour qu'un policier procède peuvent être tributaires des policiers et des pratiques policières en cours. Aussi, la charge de travail d'un policier peut influencer le suivi donné aux appels reçus pour des cas de violence conjugale. Si le policier a le temps, il peut appeler une victime présumée quelques semaines après l'incident et vérifier si elle désire alors porter plainte. C'est une pratique susceptible de faciliter les plaintes, mais qui est tributaire de la charge de travail des policiers. Enfin, une

personne rencontrée a souligné que les efforts de formation des jeunes policiers à la problématique de la violence conjugale ont peut-être donné des résultats, ce qui pourrait expliquer, en partie, l'augmentation des plaintes pour des infractions commises en contexte conjugal.

5.3 PISTES D'ACTION

La consultation a également touché les pistes d'action à privilégier pour agir sur le problème de la violence conjugale dans la région. Tout d'abord, les personnes rencontrées déplorent une diminution des activités de prévention depuis quelques années, notamment dans les écoles. La nécessité d'adopter une stratégie de prévention précoce de la violence chez les tous petits, au primaire et au secondaire, a été relevée par les informateurs consultés. En ce qui concerne les adolescents plus spécifiquement, la promotion de relations amoureuses saines constitue une piste d'intervention prioritaire. Quant aux interventions auprès des parents, les répondants ont suggéré qu'elles pourraient notamment prendre la forme d'ateliers abordant la possible transmission intergénérationnelle de la violence. En ce qui concerne les conjoints violents dans les communautés autochtones, le manque de ressources et la possibilité d'inclure des ateliers sur la violence conjugale dans les centres de thérapie en toxicomanie ont été mentionnés. Finalement, l'importance de refléter la réalité des femmes autochtones dans les activités préventives est primordiale.

6 DISCUSSION

Le but de cette étude consistait à mieux connaître les facteurs susceptibles d'expliquer pourquoi la Côte-Nord enregistre l'un des plus hauts taux de violence conjugale au Québec. Pour ce faire, l'étude a tenté de répondre aux questions suivantes :

- Quelle est l'ampleur du phénomène de la violence conjugale dans la région nord-côtière?
- Quel est l'état des facteurs associés à la violence conjugale sur la Côte-Nord et comment se distinguent-ils de l'ensemble du Québec?
- Quels sont les groupes cibles à prioriser pour la prévention et les pistes d'action à mettre en œuvre en tenant compte du contexte et des facteurs associés?

6.1 QUELLE EST L'AMPLEUR DU PHÉNOMÈNE DE LA VIOLENCE CONJUGALE DANS LA RÉGION NORD-CÔTIÈRE?

Pour apprécier l'ampleur du phénomène de la violence conjugale, une analyse des statistiques de la criminalité commise dans un contexte conjugal a été réalisée. Cette analyse a démontré que la Côte-Nord a non seulement un taux d'infractions supérieur à celui de chacune des régions administratives du Québec, mais également que ce taux d'infractions augmente progressivement, et ce, depuis 2003. Par ailleurs, la présence de taux élevés par rapport aux régions administratives se confirme lorsqu'ils sont ventilés selon le type d'infractions ou le sexe des victimes. Enfin, une analyse intrarégionale des statistiques a fait ressortir une certaine disparité dans les taux calculés et une concentration de taux élevés dans certaines MRC et dans les réserves du territoire.

Au Québec, les données permettant de mesurer la violence conjugale sont d'origine policière. Il est donc intéressant d'examiner les facteurs susceptibles d'avoir un impact sur la déclaration des infractions aux autorités policières afin d'alimenter la réflexion sur les statistiques de criminalité commise dans un contexte conjugal. Dans un document sur la criminalité déclarée à la police, Statistique Canada identifie un certain nombre de facteurs pouvant influencer sur la criminalité et les statistiques qui en découlent. Il s'agit des caractéristiques démographiques de la population, du taux de signalement à la police par le public, des politiques et des procédures des services de police locaux, de la modification des lois, des facteurs socioéconomiques et du changement technologique (Dauvergne et Turner, 2010). Deux aspects s'appliquent particulièrement au contexte de la violence conjugale sur la Côte-Nord et méritent d'être examinés plus attentivement.

Le taux de signalement à la police par le public

« [L']évolution des réponses et des perceptions de la société à l'égard de certains crimes (comme l'agression sexuelle ou la violence conjugale) peut donner lieu à des écarts en ce qui concerne les taux de signalement à la police » (Dauvergne et Turner, 2010, p. 24). Un rapport du ministère de la Sécurité publique fait ressortir que le taux de violence conjugale dans les statistiques officielles de la criminalité a augmenté dans les premières années de la mise en œuvre des actions découlant de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale, adoptée en 1995 par le gouvernement du Québec. « Une prise de conscience du caractère criminel de cette forme de violence ainsi que la mise en place d'interventions

concertées pour lutter contre ce phénomène sont des facteurs qui ont contribué à cette hausse. Depuis 2002, le taux d'infractions ne connaît que de légères fluctuations. » (MSP, 2010, p. 16). Rappelons que la progression du taux d'infraction constatée sur la Côte-Nord a débuté en 2003. C'est depuis cette année que le taux de violence conjugale régional est statistiquement plus élevé que le reste du Québec. En ce qui a trait aux actions préventives, le plan d'action régional en matière de violence conjugale est relativement récent (2007-2012). Il est hypothétique de présumer que celui-ci serait responsable de l'augmentation des infractions enregistrées en 2007 et en 2008, d'autant plus que l'augmentation des taux d'infractions remonte à 2003.

Les politiques et les procédures des services de police locaux

« La facilité du signalement par le public peut déterminer si une affaire criminelle est signalée ou non à la police (...) » (Dauvergne et Turner, 2010, p. 25). Partout au Québec, un policier détient le pouvoir de procéder à l'arrestation d'une personne ayant commis une infraction dans un contexte conjugal, et ce, même si la victime ne porte pas plainte. Cependant, il est possible que la sensibilisation et la formation des policiers à la problématique de la violence conjugale se traduisent par un nombre plus élevé d'infractions enregistrées. Un informateur rencontré a d'ailleurs fait valoir cette hypothèse, c'est-à-dire que le taux élevé de violence conjugale enregistré dans la région témoignerait de l'attitude favorable des autorités policières. Tout en reconnaissant que l'attitude des policiers peut faciliter le signalement des infractions, il faut se rappeler que des obstacles à la déclaration, d'ordre géographique, culturel, social et organisationnel ont été soulignés lors de la consultation. Plus encore, les barrières à la déclaration laissent à penser que le problème serait en réalité plus important que ce que les statistiques révèlent.

6.2 QUEL EST L'ÉTAT DES FACTEURS ASSOCIÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE SUR LA CÔTE-NORD ET COMMENT SE DISTINGUENT-ILS DE L'ENSEMBLE DU QUÉBEC?

Facteurs retenus pour l'analyse

Afin de tenter de comprendre ce qui explique les taux élevés de violence conjugale constatés sur la Côte-Nord, un examen des facteurs associés à ce type de violence a été réalisé. Pour ce faire, la documentation scientifique sur le sujet a été consultée et une recension des écrits a permis de relever des facteurs associés à la violence conjugale (Goulet-Cloutier *et al.*, document non publié). Bien que le *design* des études recensées ne permette pas d'établir un lien causal entre la violence et les variables, cet exercice a servi à identifier des facteurs corrélés à la victimisation ou à la perpétration de violence dans une relation intime. À partir de la recension, le choix des facteurs pour l'analyse régionale s'est fait en considérant la force de la preuve et la robustesse des *designs* des études rapportant une association, le contexte des études et la disponibilité d'un indicateur à l'échelle régionale. Rappelons que les indicateurs retenus pour comparer la situation de la Côte-Nord à l'ensemble du Québec étaient le chômage, la défavorisation, le niveau de scolarité, le soutien social, la consommation d'alcool, la perception de la santé physique, la dépression, l'abus dans l'enfance, la délinquance et la criminalité violente.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), dans une revue de la documentation scientifique publiée en 2010, identifie des facteurs de risque de violence conjugale. Ceux-ci sont classés selon qu'ils se situent au niveau individuel, relationnel, communautaire ou sociétal (WHO et London School of Hygiene and Tropical Medicine, 2010). Pour la plupart, les conclusions de la recension de l'OMS rejoignent celles de Goulet-Cloutier *et al.* (document non publié), recension sur laquelle se base la présente étude. Cependant, deux facteurs retenus ne figurent pas dans la publication de l'OMS. Il s'agit du soutien social et de la santé physique. Cette différence s'explique par les études considérées dans les deux recensions. Alors que le document de l'OMS inclut les études réalisées dans les pays en voie de développement, la recension de Goulet-Cloutier *et al.* a plutôt tenté de refléter le contexte canadien et québécois. Ainsi, seulement deux des études de la recension de Goulet-Cloutier *et al.* ayant servi à identifier le soutien social et la santé physique se retrouvent dans celle de l'OMS. La plupart des études non incluses par l'OMS sont des études canadiennes. Pour ce qui est des facteurs de risque figurant dans la publication de l'OMS et non retenus pour l'analyse comparative, ils ont été écartés en vertu du deuxième critère de sélection, soit la disponibilité de données au niveau régional²⁵. En effet, étant donné que l'exercice visait à comparer la Côte-Nord au Québec et aux autres régions, il était nécessaire que l'indicateur soit ventilé par région. Les attitudes favorables à la violence, la consommation de drogues ou les facteurs de risque au niveau relationnel sont des exemples de facteurs exclus.

Une position défavorable à plusieurs égards

L'examen des facteurs associés à la violence conjugale a démontré que la Côte-Nord occupait souvent une position moins favorable que l'ensemble de la province. C'est le cas pour les indicateurs de chômage, de défavorisation matérielle et de scolarité. L'influence des facteurs socioéconomiques sur la violence conjugale dans la région est aussi ressortie de la consultation auprès d'acteurs du dossier. Ceux-ci ont notamment souligné la présence d'usines qui génèrent un important écart de revenus entre les hommes et les femmes et qui contribuent à perpétuer des rôles sexuels traditionnels. Or, il y a davantage de violence envers les femmes dans les sociétés dans lesquelles les hommes ont une position économique supérieure à celle de la femme (WHO et London School of Hygiene and Tropical Medicine, 2010).

Une tolérance à la violence qui se reflète à différents stades de la vie

Une comparaison régionale des indicateurs d'abus, de violence et de criminalité révèle que la Côte-Nord arrive en tête des régions du Québec. Deux aspects en lien avec cette observation méritent que nous nous y attardions plus attentivement.

Tout d'abord, il semble exister une certaine tolérance à la violence dans la région. Cette tolérance a été soulignée lors de la consultation, mais elle ressort également de manière indirecte dans les statistiques analysées. En effet, le recours à des actes de violence s'observe dans la criminalité violente commise par des adultes à l'endroit d'étrangers, de conjoints et d'enfants.

²⁵ Voir la section Méthodologie pour plus de détails.

Les statistiques analysées reflètent, dans une certaine mesure, une exposition des enfants et des jeunes à la violence, facteur associé à la violence conjugale dans la documentation scientifique (Goulet-Cloutier *et al.*, document non publié; WHO et London School of Hygiene and Tropical Medicine, 2010). Nous ne pouvons passer outre le fait que la région déclare depuis une dizaine d'années des taux plus élevés de signalements en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) que ceux calculés pour l'ensemble du Québec. Or, l'abus subi dans l'enfance est associé tant à la victimisation qu'à la perpétration de violence dans un contexte conjugal. De plus, il faut considérer que, très souvent, des enfants sont exposés à la violence que subissent les mères dans une relation intime, antécédent qui joue un rôle dans la violence conjugale à l'âge adulte.

Les études révèlent également que la violence vécue dans une relation intime passée est l'un des plus importants facteurs de risque de victimisation par un partenaire dans le futur. Au même titre, le risque de perpétration de violence à l'endroit d'une partenaire est plus important chez les hommes ayant des antécédents de violence (Goulet-Cloutier *et al.*, document non publié, WHO et London School of Hygiene and Tropical Medicine, 2010). Or, depuis le début des années 2000, les taux de violence conjugale déclarés sur la Côte-Nord se situent au-dessus de ceux du reste du Québec. Sans compter que, dans la région en 2008, une plus grande proportion de victimes l'avaient été aux mains d'un conjoint actuel (55,8 %), en comparaison de la situation dans d'autres régions du Québec ou dans l'ensemble de la province (46,2 %). Les obstacles particuliers au contexte régional à la séparation d'un conjoint violent pourraient expliquer en partie cette situation.

Une situation préoccupante dans les communautés autochtones

Au recensement de 2006²⁶, 12 740 personnes ayant déclaré une identité autochtone ont été dénombrées sur la Côte-Nord, soit 13,4 % de la population totale de la région. En comparaison, 97 % de la population de la région des Terres-Cries-de-la-Baie-James et 91 % au Nunavik avait une identité autochtone. En revanche, les Autochtones ne représentaient que 4,6 % de la population en Abitibi-Témiscamingue, 4 % en Outaouais, 3 % au Saguenay-Lac-Saint-Jean, 2,5 % en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et autour, ou moins de 1 % dans les autres régions du Québec.

L'analyse des statistiques de la criminalité commise dans un contexte conjugal sur la Côte-Nord a fait ressortir les taux élevés de violence conjugale dans les communautés autochtones. Cette situation a été confirmée par les informateurs consultés, même si un souci de ne pas stigmatiser les communautés autochtones de la région était présent. Les taux d'infractions commises dans un contexte conjugal sur la Côte-Nord sont en constante augmentation depuis 2003. Ces hausses coïncident avec l'adhésion de trois corps policiers autochtones de la région au Programme DUC-2 et conséquemment, l'incorporation de statistiques criminelles sur la violence conjugale dans leur secteur d'intervention.

²⁶ *Profil des communautés de 2006*, Statistique Canada. En ligne : <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F>, consulté le 6 octobre 2010.

Sans réduire le problème régional de la violence conjugale à la présence autochtone, force est de reconnaître la prévalence de la violence dans les communautés autochtones du Canada (Centre national d'information sur la violence dans la famille, 2008). L'Enquête sociale générale sur la victimisation 2009 rapporte que chez les Autochtones, le taux de victimisation due à la violence équivaut au double du taux chez les non-Autochtones (Perreault et Brennan, 2010). L'Enquête sur la santé des Premières Nations a, quant à elle, révélé que 4,8 % des adultes interrogés avaient vécu un épisode de violence (incluant la violence familiale et les autres voies de fait) au cours de la dernière année (Assembly of First Nations/First Nations Information Governance Committee, 2007, p. 24). Enfin, une étude réalisée auprès de femmes canadiennes révèle que les femmes autochtones sont plus à risque d'être victimes de violence conjugale grave que les femmes non autochtones. En effet, les différences les plus marquées entre ces deux groupes concernent les formes les plus sévères de violence conjugale. En comparant les taux de victimisation des femmes dans la dernière année et dans les cinq dernières années, l'auteur conclut que la violence conjugale s'inscrit davantage dans la durée chez les Autochtones que chez les non-Autochtones (Brownridge, 2008b).

En outre, une étude réalisée dans quatre communautés autochtones au Canada a mis en lumière plusieurs difficultés liées au signalement de la violence et à la recherche d'aide. « L'éloignement de la police et des ressources d'appui, la qualité souvent mauvaise des rapports avec la police et la crainte de représailles sont autant d'éléments qui freinent les signalements. La crainte de représailles s'avère un obstacle de taille pour toute femme qui songe à dénoncer un acte de violence aux autorités. Ces représailles ou la menace qu'elles font planer sont imputables non seulement aux conjoints violents, mais aussi aux membres de leur famille. Souvent, ces derniers font pression sur les femmes pour qu'elles s'abstiennent de signaler un incident ou pour qu'elles réintègrent une relation. » (Centre national d'information sur la violence dans la famille, 2008, p. 18). La réalité décrite dans cette étude fait écho aux barrières évoquées par les informateurs nord-côtois concernant les femmes autochtones.

En général, les communautés autochtones se distinguent par une structure des âges beaucoup plus jeune que dans la population non autochtone. Il se dégage du *Portrait de la population autochtone de Sept-Îles*, produit par Statistique Canada, qu'en 2006 « près de la moitié (48 %) de la population autochtone [de Sept-Îles] avait moins de 25 ans, comparativement à 29 % de la population non autochtone » (Hohban, 2009, p. 5). Or, il est clairement établi que le jeune âge est un facteur de risque de violence conjugale (WHO et London School of Hygiene and Tropical Medicine, 2010).

En somme, le cumul de facteurs associés à la violence conjugale dans les communautés autochtones de la Côte-Nord contribue certainement à expliquer les taux élevés de violence conjugale observés dans les réserves. Une population jeune, avec des difficultés scolaires, du chômage, une consommation abusive de drogues et d'alcool assez répandue sont parmi les défis auxquels doivent faire face les communautés autochtones du territoire nord-côtois. Plus encore, l'isolement social, culturel et géographique dans certaines communautés aggrave les difficultés vécues.

6.3 VERS DES ACTIONS EFFICACES DE PRÉVENTION

Le mandat principal de cette étude était de mieux comprendre le phénomène de la violence conjugale sur la Côte-Nord, afin de faciliter l'identification de pistes pour le déploiement d'activités de prévention de la violence conjugale, adaptées à la réalité de la région.

Une analyse approfondie de la violence conjugale sur la Côte-Nord a révélé que celle-ci cumulait plusieurs facteurs associés à la violence, tout en mettant en exergue une intensité variable de ces facteurs à travers le territoire. De ce fait, les actions préventives devraient cibler en priorité les secteurs pour lesquels le cumul des facteurs est le plus saillant. De même, l'isolement géographique ou social devrait être considéré dans le déploiement des interventions, notamment en s'attardant à l'accès aux services offerts aux victimes de violence ou aux conjoints violents (que ce soit en matière de soutien psychologique, d'hébergement, d'accompagnement, etc.). Dans une étude sur l'effet de l'isolement social sur la violence conjugale, les auteurs prétendent qu'augmenter le réseau social des femmes hors des centres urbains pourrait pallier en partie la disponibilité moins grande de ressources en région éloignée (Lanier et Maume, 2009, p. 1323). Les barrières à la déclaration de la violence relevées lors de la consultation constituent aussi des cibles à considérer dans les mesures préventives.

Il est également clairement ressorti que la violence conjugale vécue dans les communautés autochtones devait faire l'objet d'une attention particulière. Les informateurs consultés ont d'ailleurs mentionné la nécessité de travailler de concert avec les communautés et repenser les manières d'intervenir en matière de violence conjugale.

Prévention précoce de la violence conjugale

Au-delà de territoires ou de groupes prioritaires, le portrait de la violence conjugale sur la Côte-Nord fait ressortir la pertinence de miser sur la prévention précoce tant auprès des enfants que des jeunes. Ce constat trouve écho dans le document de l'OMS *Preventing intimate partner and sexual violence against women*. Dans celui-ci, des interventions jugées efficaces pour prévenir la violence entre partenaires intimes sont proposées à différents stades de la vie (WHO et London School of Hygiene and Tropical Medicine, 2010). Or, les évidences les plus robustes concernent la prévention de la violence à l'adolescence, particulièrement en contexte scolaire. En effet, la seule intervention pour laquelle les preuves d'efficacité pour prévenir la violence conjugale sont fortes est la prévention de la violence dans les relations amoureuses des jeunes dans le cadre de programmes scolaires.

Outre la prévention auprès des adolescents en milieu scolaire, l'OMS identifie des interventions prometteuses pour prévenir la violence conjugale. Certaines d'entre elles conviennent à la réalité nord-côtoise telle que décrite dans la présente étude et sont applicables au contexte, si adaptées. Il s'agit des interventions destinés aux enfants et aux jeunes victimes de mauvais traitements ou exposés à la violence conjugale et la sensibilisation pour changer les normes sociales quant à la violence.

Interventions destinées aux enfants et aux jeunes

Les mauvais traitements chez les enfants et l'exposition à la violence conjugale sont deux facteurs associés à la violence dans les relations futures. Or, des études ont montré que des interventions psychologiques auprès des enfants et des jeunes ayant vécu de telles situations ont des effets positifs, notamment sur la violence dans les relations amoureuses (WHO et London School of Hygiene and Tropical Medicine, 2010). Si nous considérons les statistiques de signalement à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) et les taux de violence conjugale rapportés dans la région, des interventions plus spécifiques pour les enfants et les adolescents sont particulièrement pertinentes. Les problèmes liés au respect de l'anonymat et la non-stigmatisation constituent néanmoins des aspects à prendre en considération dans le déploiement de ces activités dans des milieux où « tout le monde se connaît ».

Sensibilisation pour diminuer la tolérance à la violence

Une autre stratégie prometteuse selon l'Organisation mondiale de la Santé réside dans la sensibilisation pour changer les normes sociales et diminuer la tolérance à la violence. En effet, l'OMS lance un appel pour créer un climat de non-tolérance à l'égard de la violence (OMS, 2002; WHO et London School of Hygiene and Tropical Medicine, 2010) par le biais notamment des campagnes médiatiques et d'un travail plus ciblé auprès des jeunes garçons et des hommes. Ce dernier aspect comporte un potentiel intéressant pour la réalité nord-côtoise. En effet, la consultation auprès d'intervenants de la région a révélé une certaine rigidité dans les rôles sexuels, favorisée par l'écart de salaires entre les hommes et les femmes, écart lié à la forte présence d'usines. Or, les usines peuvent devenir un site privilégié pour des activités de promotion de rôles sexuels non stéréotypés et de relations amoureuses saines. D'autres lieux pour sensibiliser les jeunes garçons et les hommes et les engager dans la prévention de la violence conjugale par divers moyens (campagne médiatique, atelier spécifique, activités dans la communauté) pourraient également être envisagés.

Enfin, il importe de rappeler que cette étude n'a pas permis d'isoler une seule cause de la violence conjugale dans la région. Conséquemment, les actions préventives mises de l'avant devraient agir à plus d'un stade de la vie, cibler plusieurs groupes, différents territoires et adopter des approches variées (sensibilisation, offre de services, interventions, etc.).

En résumé, les cibles et les pistes d'intervention prometteuses pour agir sur la violence conjugale dans la région sont les suivantes :

- Une attention particulière pour la prévention de la violence conjugale dans les secteurs cumulant plusieurs facteurs associés à la violence et dans les communautés autochtones;
- Une offre de services plus accessible pour pallier l'isolement social et géographique des femmes;
- La promotion de relations amoureuses saines auprès des jeunes en contexte scolaire;
- Une intervention ciblée pour les enfants et les jeunes ayant vécu de l'abus ou exposé à la violence conjugale;
- Des activités, notamment auprès des garçons et des hommes, pour promouvoir des rôles sexuels non stéréotypés et pour diminuer la tolérance à la violence.

7 CONCLUSION

La présente étude visait à mieux comprendre la violence conjugale telle qu'elle se présente sur la Côte-Nord afin de cibler des actions à mettre de l'avant pour la prévenir. L'analyse des statistiques de la criminalité commise dans un contexte conjugal a permis de confirmer que la région présente un taux significativement supérieur aux autres régions du Québec. Plus encore, la consultation auprès d'informateurs clés a révélé des barrières à la déclaration des infractions aux autorités policières et un accès parfois difficile aux services qui laissent penser que la réalité est plus sombre que ce que décrivent les données statistiques. Un autre constat de cette étude est que l'excès de violence conjugale sur la Côte-Nord peut s'expliquer par le cumul d'un certain nombre de facteurs de nature économique, sociale et comportementale. En effet, l'analyse de certains facteurs qui sont associés à la violence conjugale dans la documentation scientifique a fait ressortir une tendance régionale défavorable pour la plupart d'entre eux. Les limites des connaissances scientifiques nous imposent toutefois une attitude prudente dans l'interprétation de ces observations puisque dans bien des cas, il est impossible de conclure si un facteur est la cause ou la conséquence de la violence conjugale, ou les deux. Bien que cette étude ne permette pas d'identifier hors de tout doute les causes précises de l'excès de cas de violence conjugale observés sur la Côte-Nord, elle permet tout de même de générer un certain nombre d'hypothèses pour expliquer cette réalité. Plus encore, l'étude réalisée permet d'identifier des pistes d'intervention adaptées au contexte nord-côtois.

RÉFÉRENCES

- Assembly of First Nations/First Nations Information Governance Committee. (2007). *First Nations Longitudinal Health Survey 2002-2003. Results for Adults, Youth and Children living in First Nations Communities*. Ottawa, Assembly of First Nations/First Nations Information Governance Committee.
- Benson, M. L., Fox, G. L., DeMaris, A., Van Wyk, J. A. (2003). « Neighborhood disadvantage, individual economic distress and violence against women in intimate relationships », *Quantitative Criminology*, vol. 19, p. 207-236.
- Bracken, M. I., Messing, J. T., Campbell, J. C., La Flair, L. N., Kub, J. (2010). « Intimate partner violence and abuse among female nurses and nursing personnel: prevalence and risk factors », *Issues. Ment. Health Nurs.*, vol. 31, n° 2, p. 137-148.
- Browning, C. R. (2002). « The span of collective efficacy: extending social disorganization theory to partner violence », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 64, p. 833-850.
- Brownridge, D. A. (2003). « Male partner violence against Aboriginal women in Canada: an empirical analysis », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 18, n° 1, p. 65-83.
- Brownridge, D. A. (2008a). « The elevated risk for non-lethal post-separation violence in Canada: a comparison of separated, divorced, and married women », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 23, n° 1, p. 117-135.
- Brownridge, D. A. (2008b). « Understanding the elevated risk of partner violence against Aboriginal women: a comparison of two nationally representative surveys of Canada », *Journal of Family Violence*, vol. 23, p. 353-367.
- Brownridge, D. A. et Halli, Shiva S. (2001). *Explaining Violence against Women in Canada*, Lanham. Boulder, New York, Oxford : Lexington Books.
- Brownridge, D. A., Hiebert-Murphy, D., Ristock, J., Chan, K. L., Tiwari, A., Tyler, K. A., Santos, S. C. (2008). « Violence against separated, divorced, and married women in Canada, 2004 », *Journal of Divorce and Remarriage*, vol. 49, n° 3-4, p. 308-327.
- Brownridge, D. A., Ristock, J., Hiebert-Murphy, D. (2008). « The high risk of IPV against Canadian women with disabilities », *Med Sci. Monit.*, vol. 14, n° 5, p. 27-32.
- Centre national d'information sur la violence dans la famille. (2008). *Femmes autochtones et violence familiale*. Ottawa, Agence de la santé publique du Canada.
- Champion, H., Wagoner, K., Song, E. Y., Brown, V. K., Wolfson, M. (2008a). « Adolescent date fighting victimization and perpetration from a multi-community sample: associations with substance use and other violent victimization and perpetration », *Int. J Adolesc. Med Health*, vol. 20, n° 4, p. 419-429.
- Champion, H., Foley, K. L., Sigmon-Smith, K., Sutfin, E. L., DuRant, R. H. (2008b). « Contextual factors and health risk behaviors associated with date fighting among high school students », *Women Health*, vol. 47, n° 3, p. 1-22.

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL). 2007. *Regard sur les Premières Nations et les Inuit du Québec et du Labrador*. Wendake, Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador.

Daigneault, I., Hebert, M., McDuff, P. (2009). « Men's and women's childhood sexual abuse and victimization in adult partner relationships: a study of risk factors », *Child Abuse Negl.*, vol. 33, n° 9, p. 638-647.

Dauvergne, M., Turner, J. (2010). *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2009*. Ottawa, Statistique Canada.

Feingold, A., Kerr, D. C., Capaldi, D. M. (2008). « Associations of substance use problems with intimate partner violence for at-risk men in long-term relationships », *J Fam. Psychol.*, vol. 22, n° 3, p. 429-438.

Foshee, V. A., Linder, G. F., MacDougall, J.E., Bangdiwala, S. (2001). « Gender differences in the longitudinal predictors of adolescent dating violence », *Preventive Medicine*, vol. 32, p. 128-141.

Gagné, M.H., Lavoie, F., Hébert, M. (2005). « Victimization during childhood and revictimization in dating relationships in adolescent girls », *Child Abuse Negl.*, vol. 29, n° 10, p. 1155-1172.

Gil-Gonzalez, D., Vives-Cases, C., Alvarez-Dardet, C., Latour-Perez, J. (2006). « Alcohol and intimate partner violence: do we have enough information to act? », *Eur. J Public Health*, vol. 16, n° 3, p. 279-285.

Gil-Gonzalez, D., Vives-Cases, C., Ruiz, M. T., Carrasco-Portino, M., Varez-Dardet, C. (2008). « Childhood experiences of violence in perpetrators as a risk factor of intimate partner violence: a systematic review », *J Public Health (Oxf.)*, vol. 30, n° 1, p. 14-22.

Goulet-Cloutier, C., Laforest, J., Maurice, P. (document non publié). *Facteurs associés à la violence conjugale subie par les femmes. Recension des écrits*. Québec, Institut national de santé publique du Québec.

Gouvernement du Québec. (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Prévenir, dépister, contrer*. Québec, Gouvernement du Québec.

Harwell, T. S., Moore, K. R., Spence, M. R. (2003). « Physical violence, intimate partner violence, and emotional abuse among adult American Indian men and women in Montana », *Preventive medicine*, vol. 37, n° 4, p. 297-303.

Herrenkohl, T. I., Kosterman, R., Mason, W. A., Hawkins, J. D. (2007). « Youth violence trajectories and proximal characteristics of intimate partner violence », *Violence Vict.*, vol. 22, n° 3, p. 259-274.

Hohban, L. (2009). *Profil de la population autochtone de 2006 pour Sept-Iles*. Ottawa, Statistique Canada.

Institut de la statistique du Québec. (2009). *Côte-Nord : édition 2009*. Québec, Institut de la statistique du Québec.

Lanier, C. et Maume, M. O. (2009). « Intimate partner violence and social isolation across the rural/urban divide », *Violence Against Women*, vol. 15, n° 11, p. 1311-1330.

McKinney, C.M., Caetano, R., Harris, T. R., Ebama, M. S. (2009). « Alcohol availability and intimate partner violence among US couples », *Alcohol. Clin. Exp. Res*, vol. 33, n° 1, p. 169-176.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2005). *Le positionnement de la région et des territoires de centre local d'emploi (CLE) d'après l'indice de défavorisation matérielle et sociale 1996 et 2001, Région de la Côte-Nord*. Québec, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Ministère de la Sécurité publique. (2008). *Statistiques 2007 sur la criminalité commise dans un contexte conjugal au Québec*. Québec, Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité, ministère de la Sécurité publique.

Ministère de la Sécurité publique. (2010a). *Statistiques 2008 sur la criminalité au Québec*. Québec, Direction de la prévention et du soutien, ministère de la Sécurité publique.

Ministère de la Sécurité publique. (2010b). *Statistiques 2008 sur la criminalité commise dans un contexte conjugal au Québec*. Québec, Direction de la prévention et du soutien, ministère de la Sécurité publique.

O'Donnell, L., Stueve, A., Myint, U., Duran, R., Agronick, G., Wilson-Simmons, R. (2006). « Middle school aggression and subsequent intimate partner physical violence », *Journal of Youth and Adolescence*, vol. 35, n° 5, p. 693-703.

Organisation mondiale de la Santé. (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève, Organisation mondiale de la Santé.

Papadakaki, M., Tzamalouka, G. S., Chatzifotiou, S., Chliaoutakis, J. (2009). « Seeking for risk factors of intimate partner violence (IPV) in a Greek national sample: the role of self-esteem », *J Interpers. Violence*, vol. 24, n° 5, p. 732-750.

Perreault, S., Brennan, S. (2010). « La victimisation criminelle au Canada, 2009 », *Juristat*, vol. 30, n° 2, Ottawa, Statistique Canada.

Plazaola-Castano, J., Ruiz-Pérez, I., Montero-Pinar, M. I., Grupo de Estudio para la Violencia de Género. (2008). « The protective role of social support and intimate partner violence », *Gaceta sanitaria / S. E. S. P. A. S*, vol. 22, n° 6, p. 527-533.

Poirier, A., Choinière, R. (2006). *Portrait de santé du Québec et de ses régions 2006 : deuxième rapport national sur l'état de santé de la population du Québec*. Montréal, Institut national de santé publique du Québec.

Raghavan, C., Rajah, V., Gentile, K., Collado, L., Kavanagh, A.M. (2009). "Community violence, social support networks, ethnic group differences, and male perpetration of intimate partner violence", *J Interpers. Violence*, vol. 24, n° 10, p. 1615-1632.

Romans, S., Forte, T., Cohen, M. M., Du, M. J., Hyman, I. (2007). « Who is most at risk for intimate partner violence? A Canadian population-based study », *J Interpers. Violence*, vol. 22, n° 12, p. 1495-1514.

Ruiz-Pérez, I., Plazaola-Castano, J., Alvarez-Kindelan, M., Palomo-Pinto, M., Amalte-Barrera, M., Bonet-Pla, A., De Santiago-Hernando, M. L., Herranz-Torrubiano, A., Garralon-Ruiz, L. M. (2006). « Sociodemographic associations of physical, emotional, and sexual intimate partner violence in Spanish women », *Annals of epidemiology*, vol. 16, n° 5, p. 357-363.

Schumacher, J. A., Feldbau-Kohn, S., Smith Slep, A. M., Heyman, R. E. (2001). « Risk factors for male-to-female partner physical abuse », *Aggression and Violent Behavior*, vol. 6, p. 281-352.

Shuman, R. D., Jr., McCauley, J., Waltermaurer, E., Roche, W. P., III, Hollis, H., Gibbons, A. K., Dever, A., Jones, S., McNutt, L. A. (2008). « Understanding intimate partner violence against women in the rural South », *Violence Vict.*, vol. 23, n° 3, p. 390-405.

Smith, D. L. (2008). « Disability, gender and intimate partner violence: relationships from the Behavioral Risk Factor Surveillance System », *Sexuality and Disability*, vol. 26, n° 1, p. 15-28.

Straus, M. A. et Savage, S. A. (2005). « Neglectful behavior by parents in the life history of university students in 17 countries and its relation to violence against dating partners », *Child Maltreat.*, vol. 10, n° 2, p. 124-135.

Stith, S. M., Smith, Douglas B., Penn, Carrie E., Ward, David B., Tritt, Dari (2004). « Intimate partner physical abuse perpetration and victimization risk factors: a meta-analytic review », *Aggression and Violent Behavior*, vol. 10, p. 65-98.

Van Wyk, J. A., Benson, M. L., Fox, G. L., DeMaris, A. (2003). « Detangling individual-, partner- and community-level correlates of partner violence », *Crime & Delinquency*, vol. 49, p. 412-438.

Vest, J. R., Catlin, T. K., Chen, J. J., Brownson, Ross C. (2002). « Multistate analysis of factors associated with intimate partner violence », *American Journal of Preventive Medicine*, vol. 22, n° 3, p. 156-164.

Walton-Moss, B. J., Manganello, J., Frye, V., Campbell, J. C. (2005). « Risk factors for intimate partner violence and associated injury among urban women », *Journal of community health*, vol. 30, n° 5, p. 377-389.

World Health Organization (WHO). (2009). *Violence prevention. the evidence. Preventing violence by reducing the availability and harmful use of alcohol*. Genève, World Health Organization.

World Health Organization (WHO), London School of Hygiene and Tropical Medicine. (2010). *Preventing intimate partner and sexual violence against women. Taking action and generating evidence*. Genève, World Health Organization.

ANNEXE 1

LES STATISTIQUES DE LA CRIMINALITÉ COMMISE DANS UN CONTEXTE CONJUGAL

LES STATISTIQUES DE LA CRIMINALITÉ²⁷ COMMISE DANS UN CONTEXTE CONJUGAL

Notes méthodologiques fournies par Louise Motard, ministère de la Sécurité publique du Québec

- Source de données sur les infractions commises dans un contexte conjugal

Les données sur les infractions commises dans un contexte conjugal, comme l'ensemble des données sur la criminalité, proviennent du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'événement criminel²⁸. Ce programme, appelé communément Programme DUC-2, est utilisé par la Sûreté du Québec (SQ), les corps de police municipaux et certains corps et services de police autochtones du Québec pour inscrire la criminalité qu'ils constatent sur le territoire qu'ils desservent. Au Québec, presque toute la population est desservie par des corps de police qui utilisent ce programme.

La situation est la même dans la région de la Côte-Nord, puisqu'autour de 99 % de la population totale (96 060) est desservie par des corps policiers qui utilisent ce programme. Ces corps de police sont d'abord la SQ, qui dessert la grande majorité de la population, ainsi que, depuis 2003, deux services de police autochtones, la Sécurité publique Uashat Mak Mani-Utenam et la Sécurité publique de Pessamit. La première dessert la population de Maliotenam et celle de Uashat et la seconde, celle de Betsiamites.

Notons que trois autres services de police autochtone sont actifs dans la région de la Côte-Nord : la Police Naskapi, le Service de police d'Essipit et la Sécurité publique de Pakua Shipi. Ceux-ci enregistrent leur criminalité dans un autre programme de déclaration (Programme DUC-1) dont les données ne peuvent être combinées à celles du Programme DUC-2, notamment parce qu'elles sont insuffisamment détaillées. Les données sur leur criminalité ne peuvent donc pas être considérées dans ce document.

- Définition des infractions commises dans un contexte conjugal

Les infractions commises dans un contexte conjugal diffusées par le MSP réfèrent aux infractions contre la personne dont la victime est âgée de 12 ans et plus et dont l'auteur présumé est son conjoint, ex-conjoint, ami intime ou ex-ami intime.

Les infractions contre la personne considérées sont les homicides, les tentatives de meurtre, les voies de fait, les agressions sexuelles, les enlèvements ou séquestrations, le harcèlement criminel, les menaces et, depuis 2008, les appels téléphoniques indécents ou harassants et l'intimidation.

²⁷ Pour plus d'information sur les statistiques de la criminalité, le lecteur est invité à consulter le site du ministère de la Sécurité publique du Québec au <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/index.php?id=1610> ou la Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales. Guide sur l'analyse de la criminalité à partir des statistiques officielles disponible sur le Web au www.crpss.qc.ca.

²⁸ Nous entendons par événement criminel une seule infraction ou une série d'infractions reliées entre elles (infractions multiples), commises par la même personne ou le même groupe de personnes et qui surviennent dans un même endroit et dans un temps déterminé.

- Taux d'infractions par 100 000 habitants

Le taux d'infractions par 100 000 habitants permet de comparer la fréquence des infractions que ce soit, entre des années, entre des territoires ou entre des groupes de la population (sexe ou âge). Ce taux est calculé de la façon suivante : (nombre d'infractions/population visée) x 100 000.

Les données de population sont accessibles annuellement pour les municipalités, les MRC et pour les régions administratives. La population des municipalités est décrétée annuellement par le gouvernement du Québec. Cette population n'est pas accessible par âge et sexe. Les taux d'infractions par municipalité sont donc calculés sur la population totale. La population des MRC et des régions administratives est estimée annuellement par l'Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada. Elle est disponible par âge et sexe.

Tableau A1 Liste des municipalités couvertes par le programme DUC-2 en 2008

MRC	Municipalités	Population des municipalités (décret 7-2009)
Caniapiscau	Schefferville	199
	Réserve indienne Matimekosh	524
	Réserve indienne de Lac-John	16
	Fermont	2 693
	Territoires non-organisés de Caniapiscau, de Lac-Juillet, de Lac-Vacher et de Rivière-Mouchalagane	0
	Total	3 432
Manicouagan	Baie Trinité	512
	Godbout	341
	Franquelin	350
	Baie-Comeau	22 551
	Pointe-Lebel	1 975
	Pointe-aux-Outardes	1 479
	Chute-aux-Outardes	1 811
	Ragueneau	1 541
	Réserve indienne de Betsiamites	2 368
	Territoire non organisé de Rivières-aux-Outardes	129
	Territoire non organisé aquatique de la MRC	0
Total	33 057	
Haute-Côte-Nord	Sacré-Cœur	1 998
	Tadoussac	872
	Les Escoumins	2 079
	Les Bergeronnes	676
	Portneuf-sur-Mer	834
	Forestville	3 506
	Longue-Rive	1 266
	Colombier	822
	Partie du territoire non organisé du Lac-au-Brochet	0
	Territoire non organisé aquatique de la MRC	0
Total	12 053	
Minganie	Île-d'Anticosti	300
	Canton de Natashquan	272
	Aganish	301
	Baie-Johan-Beetz	95
	Havre-Saint-Pierre	3 171
	Longue-Pointe-de-Mingan	409
	Rivière-Saint-Jean	250
	Rivière-au-Tonnerre	369
	Réserve indienne de Natashquan	808
	Réserve indienne de Mingan	421
	Territoire non organisé de Lac-Jérôme et de Petit-Mécatina	0
Territoire non organisé aquatique de la MRC	0	
Total	6 396	
Sept-Rivières	Sept-Îles	25 867
	Port-Cartier	6 828
	Réserve indienne de Maliotenam	1 184
	Réserve indienne d'Uashat	1 270
	Territoires non organisés de Rivière-Nipissis et de Lac-Walker	128
	Territoire non organisé aquatique de la MRC	0
Total	35 277	
Basse-Côte-Nord	Blanc-Sablon	1 269
	Bonne-Espérance	824
	Saint-Augustin	896
	Gros-Mécatina	582
	Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent	1 042
	Réserve indienne La Romaine	981
	Territoire non organisé aquatique de la MRC	0
Total	5 594	

Tableau A2 Liste des municipalités non couvertes par le programme DUC-2 en 2008

MRC	Municipalités	Population (décret 7-2009)
Caniapiscau	Village et territoire naskapi de Kawawachikamach	578
Haute-Côte-Nord	Essipit	239
Basse-Côte-Nord	Pakuashipi	290

Tableau A3 Taux d'infractions^a contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe de la victime, régions administratives, Québec, 2008

Par région	Hommes				Femmes				Total			
	Population	Taux	CV	IC 95 %	Population	Taux	CV	IC 95 %	Population	Taux	CV	IC 95 %
Bas-Saint-Laurent	89 144	63	13 %	48,3-81,6	90 959	317	6 %	282,1-355,4	180 103	191	5 %	171,8-212,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	121 579	62	12 %	49,2-77,4	121 674	329	5 %	298,1-362,6	243 253	195	5 %	178,5-213,6
Capitale-Nationale	296 115	70	7 %	61,3-80,5	311 504	371	3 %	350-392,8	607 619	224	3 %	212,7-236,5
Mauricie	115 139	73	11 %	58,9-90,4	120 298	365	5 %	332,3-400,7	235 437	222	4 %	203,9-242
Estrie	131 837	49	13 %	38-62	135 397	264	5 %	237,7-292,5	267 234	158	5 %	143,2-173,3
Montréal	804 743	121	3 %	114-129,3	851 626	544	1 %	529-560,4	1 656 369	339	1 %	330,2-347,9
Outaouais	151 238	122	7 %	105,9-141,3	154 971	529	3 %	494,1-566,6	306 209	328	3 %	308,5-349,1
Abitibi-Témiscamingue	64 006	100	13 %	78,3-127,8	62 813	457	6 %	407-513	126 819	277	5 %	249,3-307,3
Côte-Nord	42 827	229	10 %	187,7-278,9	40 701	929	5 %	839,7-1027,2	83 528	569	5 %	519,8-622,2
Nord-du-Québec	16 460	55	33 %	---	15 320	248	16 %	180,5-340,9	31 780	148	15 %	111,1-196,8
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	41 855	103	15 %	76,2-138,5	43 472	391	8 %	336,5-454,5	85 327	250	7 %	218,3-285,5
Chaudière-Appalaches	176 456	57	10 %	46,6-68,9	175 226	271	5 %	247,2-296	351 682	163	4 %	150,4-177,1
Laval	163 063	99	8 %	84,6-115,2	170 446	364	4 %	336,2-393,5	333 509	234	4 %	218,3-251,2
Lanaudière	196 898	92	7 %	79,9-106,9	197 134	421	3 %	393,3-450,7	394 032	257	3 %	241,5-273,2
Laurentides	231 268	119	6 %	105,7-133,8	233 483	427	3 %	401,3-454,4	464 751	274	3 %	259,1-289,2
Montérégie	606 703	71	5 %	64,5-77,9	622 636	316	2 %	301,9-329,9	1 229 339	195	2 %	187,2-202,8
Centre-du-Québec	100 014	68	12 %	53,6-86,2	100 447	385	5 %	348,7-425,6	200 461	227	5 %	207,1-248,8
Ensemble du Québec	3 349 345	92	2 %	88,7-95,2	3 448 107	413	1 %	406,3-419,9	6 797 452	255	1 %	251-258,6
Reste du Québec	3 306 518	90	2 %	87-93,5	3 407 406	407	1 %	400,2-413,7	6 713 924	251	1 %	247,2-254,7

^a Nombre d'infractions par 100 000 habitants de 12 ans et plus.

Source : ministère de la Sécurité publique du Québec, Données du DUC-2, 2010.

ANNEXE 2

LISTE DES INDICATEURS UTILISÉS - ANALYSE RÉGIONALE DES FACTEURS ASSOCIÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE

LISTE DES INDICATEURS UTILISÉS - ANALYSE RÉGIONALE DES FACTEURS ASSOCIÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE

	Indicateur	Définition	Source	Année
Emploi	Taux de chômage	Proportion de la population de 15 ans et plus au chômage, par rapport à la population active totale de 15 ans et plus non pensionnaire d'institution.	Recensement	2001
Scolarité	Proportion de la population	Pourcentage de la population de 25 ans et plus ayant un niveau de scolarité inférieur à un diplôme d'études secondaires.	Recensement	2001
Défavorisation	Indice de défavorisation matérielle et sociale	Bâti à partir de 6 indicateurs : 1. proportion de personnes de 15 ans et plus sans certificat ou diplôme d'études secondaires; 2. ratio emploi/population chez les 15 ans et plus; 3. revenu moyen des personnes de 15 ans et plus; 4. proportion de personnes de 15 ans et plus vivant seules dans leur domicile; 5. proportion de personnes de 15 ans et plus séparées, divorcées ou veuves; 6. proportion de familles monoparentales.	MSSS INSPQ	1996 2001 2006
Soutien	Proportion des femmes n'ayant pas un niveau élevé de soutien social	Proportion de la population de 12 ans et plus n'ayant pas un niveau élevé de soutien émotionnel ou informationnel, par rapport à la population totale de 12 ans et plus dans les ménages privés.	Enquête - StatCan	2008
Consommation alcool	Proportion des hommes prenant 14 consommations d'alcool et plus au cours d'une semaine	Proportion de la population de 12 ans et plus ayant pris 14 consommations et plus d'alcool, au cours d'une période de sept jours, par rapport à la population totale de 12 ans et plus dans les ménages privés.	Enquête - StatCan	2005
	Proportion des hommes présentant une consommation élevée d'alcool 12 fois ou plus au cours d'une année	Proportion de la population de 12 ans et plus ayant pris cinq consommations ou plus d'alcool en une même occasion au moins 12 fois, au cours d'une période de douze mois, par rapport à la population totale de 12 ans et plus dans les ménages privés.	Enquête - StatCan	2008
Santé	Pourcentage des femmes ne se percevant pas en bonne santé	Proportion de la population de 12 ans et plus percevant sa santé comme passable ou mauvaise, par rapport à la population totale de 12 ans et plus dans les ménages privés.	Enquête - StatCan	2008
Dépression	Proportion de la population ayant vécu un épisode dépressif majeur (seuil Statistique Canada)	Proportion de la population de 12 ans et plus ayant un risque probable d'avoir vécu un épisode dépressif majeur (EDM) d'une durée minimale de 2 semaines, au cours d'une période de douze mois, par rapport à la population totale de 12 ans et plus dans les ménages privés.	ESCC - StatCan	2005

LISTE DES INDICATEURS UTILISÉS - ANALYSE RÉGIONALE DES FACTEURS ASSOCIÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE (SUITE)

	Indicateur	Définition	Source	Année
Abus	Taux d'incidence de nouvelles prises en charge LPJ	Incidence des nouvelles prises en charge dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), taux pour mille jeunes de 0-17 ans (taux annuel moyen pour 5 ans).	CJ-LPJ	1993-1998 1998-2004
Délinquance	Taux de délinquance chez les jeunes de 12-17 ans	Rapport pour une année donnée, du nombre de jeunes de 12 à 17 ans ayant contrevenu au Code criminel et aux lois fédérales ou provinciales, à la population totale de jeunes de 12 à 17 ans au milieu de la même année.	MSP - DUC-2	2006
Criminalité et violence	Taux de criminalité contre la personne	Rapport pour une année donnée, du nombre annuel d'infractions criminelles perpétrées contre la personne, à la population totale au milieu de la même année en excluant les infractions commises dans un contexte conjugal.	MSP - DUC-2	2008



EXPERTISE
CONSEIL



INFORMATION



FORMATION

www.inspq.qc.ca



RECHERCHE
ÉVALUATION
ET INNOVATION



COLLABORATION
INTERNATIONALE



LABORATOIRES
ET DÉPISTAGE

Institut national
de santé publique

Québec

